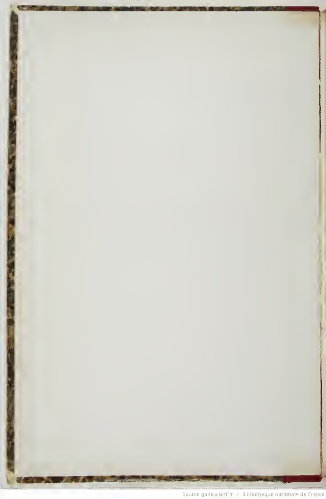






VOYAGE

PITTORESQUE ET HISTORIQUE

AU BRESIL.

TOME I

N° 7985

VOYAGE

PITTORESQUE ET HISTORIQUE

AU BRÉSIL,

Séjour d'un Artiste Français au Brésil,

depuis 1816 jusqu'en 1831 inclusivement.

Époques de l'Avènement et de l'Abdication de S. M. D. Pedro 1er,
fondateur de l'Empire brésilien.

Dédié à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France,

PAR J. B. DEBRET,

[illegible]

TOME PREMIER.

PARIS.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXXIV.

À MM. les Membres de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France.

Messieurs,

[illegible] aujourd'hui profitant du titre honorable d[illegible] Correspondant [illegible] vous offrir en vous le dédiant cet Voyage historique [illegible] pittoresque dans lequel je rappelle [illegible] pour l'Empire du Brésil [illegible] l'Institut de France [illegible] Académie des Beaux-Arts de Rio-Janeiro. Rien de plus juste que cet hommage [illegible] Bienfaiteurs qu'appartient le premier fruit du [illegible]

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que [illegible] de M. de Marialva, Ambassadeur portugais à [illegible] d'une des premières conversations de M. de Humboldt, [illegible] une Académie Brésilienne. Vous vous rappelez [illegible] M. Le Breton, alors à cette époque Secrétaire perpétuel [illegible] votre Classe, enfilant de son projet eut le courage de le réaliser [illegible] M. Taunay, son Collègue à l'Institut, qui se dévoua à [illegible] dont je fis partie en qualité de Peintre d'Histoire.

Historien fidèle, j'ai réuni dans cet Ouvrage sur le Brésil les [illegible] résultats de cette Expédition pittoresque toute française [illegible] les progrès pas à pas, et vous daignerez l'accueillir [illegible] un monument élevé à votre gloire et à votre générosité qui répand[illegible] les Beaux-Arts dans l'autre hémisphère [illegible]

[illegible] Correspondant,

J. B. Debret

INTRODUCTION

J'attachais un prix sans égal à l'avantage de pouvoir admirer la beauté du climat brésilien, surtout à la gloire de propager la connaissance des beaux-arts chez un peuple encore dans l'enfance, que je n'hésitai pas à m'associer aux artistes distingués, mes compatriotes, qui, sacrifiant au moment leurs affections particulières, formaient cette expédition pittoresque.

Animés d'un même zèle et de l'enthousiasme des savants voyageurs qui ne craignent plus aujourd'hui d'affronter les chances d'une longue et trop souvent périlleuse navigation, nous quittâmes la France, notre commune patrie, pour aller étudier une nature nouvelle et en imprimer dans ce monde nouveau les traces profondes et utiles, je l'espère, de la présence d'artistes français.

Le gouvernement portugais, à la sollicitation duquel notre colonie s'était formée, ne nous demandait dans le principe qu'un petit nombre d'années pour fonder et mettre en activité un institut des beaux-arts à Rio-Janeiro, mais les circonstances politiques, entravant notre établissement, prolongèrent notre séjour bien au delà de ce terme, et il ne fallut pas moins de dix années pour entrer en possession du local qu'on nous destinait.

Ces dix années ne restèrent cependant pas infructueuses; car les divers ouvrages que nous exécutâmes pendant cet intervalle inspirèrent le goût des arts aux jeunes Brésiliens, et garantirent ainsi le succès de notre entreprise. Aussi quelques années d'études dirigées par un enseignement régulier suffirent-elles à ces hommes favorisés de la nature pour fournir des expositions annuelles dont les produits étonnèrent par leur perfection. Enfin, dès la sixième année de l'existence active de l'Académie impériale des beaux-arts de Rio-Janeiro, on comptait déjà dans la classe de peinture plusieurs élèves employés comme professeurs dans diverses écoles du gouvernement. Il s'en trouvait même un attaché au service particulier de la cour. Les deux plus habiles avaient déjà exécuté des tableaux d'histoire dont les sujets nationaux se rattachaient aux établissements qu'ils décoraient.

Ce fut alors aux rapides progrès de mes élèves que je dus l'avantage d'obtenir du conseil de régence un congé limité pour retourner dans ma patrie, et y puiser, au sein de ma famille, la possibilité de mettre en ordre le premier volume de mon *Voyage pittoresque au Brésil* que je livre aujourd'hui au public.

Entraîné par l'habitude de l'observation, naturelle à un peintre d'histoire, je fus porté à saisir spécialement les points caractéristiques des objets qui m'environnaient; aussi mes croquis faits au Brésil retracent-ils spécialement les scènes nationales ou familières du peuple chez lequel je passai seize années.

Cette collection, rangée par ordre de dates, puise un nouvel intérêt dans l'histoire de sa formation.

En effet, commencée précisément à l'époque de la régénération politique du Brésil, opérée par la présence de la cour de Portugal, qui se fixa dans la capitale de la colonie brésilienne élevée au rang de royaume d'abord, et bientôt à celui d'empire indépendant, cette collection finit à la révolution de 1831.

Les documents historiques et cosmographiques consignés dans mes notes et mes dessins étaient déjà mis en ordre à Rio-Janeiro, lorsqu'ils y furent vus avec un vif intérêt

[illegible] Indiens [illegible] progrès [illegible] des plus précieux [illegible]

Enfin, pour [illegible] de chaque planche [illegible] le texte explicatif [illegible] pourra suppléer [illegible] insuffisante.

Rejetée au-delà des mers par l'empire français, la cour de Portugal jouissait à Rio de Janeiro, depuis 1808, de la tranquillité la plus parfaite, lorsqu'en 1815 elle résolut de s'y fixer tout à fait, en y élevant le trône du nouveau royaume-uni de Portugal, du Brésil, et des Algarves. Le ministère sentit dès lors la nécessité d'y appeler l'industrie européenne, et de la féconder par l'influence des beaux-arts; et ce fut à la France que M. de Marialva, ambassadeur portugais à Paris, demanda une colonie d'artistes destinée à fonder une académie des beaux-arts au Brésil.

Partis sous la conduite de feu M. Le Breton, alors secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut de France, j'arrivai ainsi à Rio-Janeiro en 1816, faisant partie, comme peintre d'histoire, de cette expédition, dont les autres membres étaient MM. Taunay, peintre de paysage, membre de l'Institut de France; Taunay, statuaire, frère du précédent; Grand-Jean de Montigny, architecte; Pradier, graveur en taille-douce; Newcom, compositeur de musique; Ovide, professeur de mécanique. Au moment de notre débarquement, la mère du prince régent don Juan VI venait de mourir, et l'on s'occupait déjà des préparatifs du cérémonial à observer pour l'acclamation du nouveau monarque brésilien. Arrivés à propos, on s'empressa de faire contribuer nos divers talents à la splendeur de l'importante cérémonie qui devait faire prendre place à la valeur brésilienne parmi les royaumes de l'ancien continent. Dès ce moment, spécialement occupé à retracer une longue suite de faits historiques nationaux, j'eus à ma disposition tous les documents relatifs aux mœurs et coutumes [illegible] et qui formeront la première base de ma collection. A dater de cette époque, nous fûmes continuellement appelés à concourir aux travaux commandés à l'occasion des divers événements politiques dont le caractère successivement plus grand et plus [illegible] devait marquer l'époque mémorable de la fondation de l'empire brésilien indépendant du Portugal. Je professais alors la peinture d'histoire à l'académie de Rio-Janeiro, fondée par notre colonie, [illegible] même d'entretenir [illegible] et par mes élèves des relations directes avec les contrées les plus intéressantes du Brésil, relations qui me procurèrent en abondance les documents nécessaires au complément de ma collection déjà commencée.

Quant à l'histoire particulière des sauvages, une circonstance heureuse m'en fournit les premiers matériaux: deux jours seulement s'étaient écoulés depuis notre arrivée, que l'on [illegible] des indigènes Botocoudes récemment amenés à Rio-Janeiro par un voyageur qui m'offrit la facilité de les dessiner avec soin, en ajoutant à cette complaisance des renseignements aussi vrais qu'intéressants sur les mœurs de ces indigènes, au milieu desquels il avait vécu. Le hasard me fit ainsi commencer, au sein d'une capitale civilisée, cette collection [illegible] des sauvages qui [illegible] dans les forêts vierges du Brésil.

Sous l'empire, les gouverneurs des provinces, presque tous brésiliens, se vouèrent plus particulièrement aux progrès de la civilisation, et l'on vit à cette époque, pour le pre-

unes fois, [illegible] frequentés [illegible] pour y demander [illegible] comme aux lianes.

Ce [illegible] séjour [illegible] loges [illegible] trouvé [illegible] et [illegible] d'histoire [illegible] collection [illegible] Enfin déjà [illegible] dégustations [illegible] de leurs familles le complément du [illegible].

Le [illegible] et des habitudes [illegible] par l'histoire [illegible] par l'abondance [illegible]

C'est [illegible] chercher ces [illegible] primitif [illegible] de terre sous une [illegible] interruption mille [illegible] les plantes [illegible] tandis que les hommes, [illegible] pour se procurer un aliment de plus.

[illegible] de ses [illegible] une rivière [illegible] indigènes [illegible] barricades [illegible] est-elle [illegible]

[illegible] de guide à travers [illegible] instinct naturel, il s'oriente au milieu [illegible] impénétrables aux rayons [illegible] même grande distance [illegible] découvre et suit la [illegible] passage de son corps sur le [illegible] forêts. Aussi [illegible] squelettes [illegible] de trouver [illegible] sans pour [illegible] frappé de respect [illegible] de ses moyens [illegible] des

[illegible] formés par les eaux, ce chemin qui le conduit au bord des rivières, et, après les fatigues d'une descente rapide et toujours périlleuse, parmi ceux dans les bas-fonds, il s'est [illegible] dans les buissons par les [illegible] sauvages, pour arriver aux parties [illegible] qu'il veut parcourir. Apprenti [illegible] d'une habitation sauvage et guide indispensable dans ce labyrinthe obscur, devenant [illegible] à la [illegible] qu'il précède. Le premier bruit de ses pas sur le feuillage [illegible] dès le [illegible], tous les hommes prennent les armes; mais grâce aux paroles de paix que le guide prononce, le chef s'avance le premier, tenant son arc et sa flèche [illegible] dans une main. À ce signe de suspension d'armes, la curiosité succède à la défiance générale. Le voyageur peut approcher sans crainte, et quelques présents rassemblent bientôt autour de lui toute la peuplade sauvage, qui l'introduit au centre du hameau pour y visiter à loisir l'intérieur de ses humbles cabanes. Alors commencent les échanges de part et d'autre.

Pendant ces démonstrations d'un double intérêt, le naturaliste observateur se sent pénétré tout-à-coup, malgré sa philanthropie, d'un sentiment de tristesse à l'aspect de [illegible] d'un être sauvage chez lequel la subtilité et le perfectionnement des sens [illegible] redoutables sous des formes [illegible] rappellent à sa pensée [illegible] avec la bête féroce, et, comme s'il en eût [illegible] jusqu'à ce regard [illegible].

Cependant, malgré le contraste si frappant des [illegible] de [illegible] sauvage [illegible] primitives, races et [illegible] qui [illegible] le caractère [illegible] l'homme civilisé, [illegible] de la propriété et le courage de la [illegible]. [illegible] jeune [illegible] offense et les ruses les plus fines que puisse suggérer la vengeance. Et le croirait-on? au milieu d'une liberté sans bornes, il est dominé par un sentiment d'orgueil tout féodal. Comme le [illegible] qui [illegible] rassemblait au son de [illegible] tous ses vassaux capables de porter les armes, il se plaît à montrer à l'[illegible] de sa domination et la puissance de ses appels. C'est ainsi que [illegible] du Maranhão, le sauvage *[illegible]* chef des *Timbyras* [illegible] par des étrangers [illegible] [illegible] belliqueux [illegible] de ses soldats. Glorieux de posséder une [illegible] présent d'un riche propriétaire brésilien [illegible] pour transmettre le signal du rassemblement militaire, un seul coup de [illegible] suffit pour faire apparaître [illegible] près de huit cents guerriers prêts à aller à ses ordres.

À la [illegible] mortelle chez cet indigène [illegible] des distinctions dont [illegible] [illegible] aussi le vêtement du chef est-il toujours d'un luxe extraordinaire. Étranger aux mœurs de l'Européen, s'il ne sait pas [illegible] apprécier [illegible] de nos vêtements militaires, les [illegible] des [illegible] il sait, dans son imagination [illegible] pleine de vanité, les remplacer par une cotte d'armes de tissu de coton très-solide. Il la recouvre de plumes [illegible] à former des compartiments qui par leurs couleurs variées rappellent la robe brillante des plus beaux oiseaux dont la nature a peuplé les forêts qu'il habite.

Il n'a pas moins senti la nécessité d'orner sa tête pour se distinguer de ceux qu'il commande; aussi porte-t-il un casque recouvert de plumes dont les énormes panaches [illegible] sa coiffure de trois ou quatre pieds. Son instinct lui a révélé l'influence de la physionomie, et il s'exerce à imaginer d'effrayantes bizarreries pour se rendre le visage monstrueux, afin d'épouvanter son ennemi au premier aspect. Aussi, comme la nature lui refuse la barbe, il y supplée par des ornements dans la peau du visage, en [illegible] tantôt des griffes de tigre, tantôt de longues plumes d'*arara* [illegible] avec des [illegible] aux deux extrémités de la lèvre supérieure, et se forme ainsi d'énormes moustaches [illegible]. Par suite de ce singulier raisonnement, on conçoit sans peine que le plus cruel des sauvages brésiliens, le *féroce Botocoudo*, doit être aussi celui dont le physionomie

homme, [illegible] la plus [illegible] hideuse, et [illegible] paralysent [illegible] la plus [illegible] merveille [illegible] coluras de [illegible] tableat, [illegible] combinaison [illegible] XVIII[e] siècle [illegible] de [illegible] Mais [illegible] comme chez les peuples de l'Europe [illegible] différence [illegible] jusqu'à [illegible] de [illegible] des [illegible]

Chez [illegible] même temps [illegible] centaine une tête [illegible] Enfin les [illegible] quent des instruments [illegible] employés à la guerre [illegible] leurs prisonniers égorgés.

Là encore, la pourpre, le sceptre et le diadème [illegible] Tandis que les Égyptiens et les Grecs [illegible] de Tyr pour [illegible] le luxe de la richesse [illegible] époque sans doute l'indigène sauvage, naturellement sensible à l'éclat imposant [illegible] couleur rouge du [illegible], en choisissant aussi le plumage [illegible] ses chefs. Cet [illegible] usage transmis jusqu'à nos jours [illegible] d'une bourgade [illegible] revêtu d'un manteau [illegible] sceptre, faits également en plumes rouges [illegible] aux grands dignitaires. De l'amour des distinctions [illegible] système aristocratique [illegible] voyez une portion d'individus descendants des [illegible] du haut caractère et de la bravoure de leurs [illegible] tenir seuls dignement la réputation [illegible] leurs frères, qui forment les nombreuses [illegible] familles [illegible] leurs oppresseurs. De là cet orgueilleux motif de haines héréditaires [illegible] guerres qui ensanglantent journellement les forêts vierges du Brésil.

Puis [illegible] de ces vertus organiques de l'homme moral, nous retrouvons [illegible] remarquable l'idée première de toutes les vertus, l'idée de Dieu[1].

Dans l'[illegible] d'une secrète reconnaissance [illegible] tectrice d'une [illegible] végétation, [illegible] par un instinct sublime [illegible] être surnaturel, créateur et régulateur de toutes choses, [illegible] qui [illegible] manifeste [illegible] une proportion gigantesque [illegible] l'appellent [illegible] (le Grand [illegible])

[illegible] l'idée de Dieu [illegible] l'immortalité de l'âme [illegible] chez les [illegible] dont

[illegible] (*Amancaui*)

En résumé, tout ce que l'esprit humain a conçu d'idées philosophiques [illegible] [illegible] ou moins bizarres, vous en retrouvez le principe et [illegible] avec leur application par le seul mouvement de l'instinct [illegible] C'est [illegible] mot, l'homme de la nature, fort de ses moyens intellectuels [illegible] que je veux montrer en face de l'homme de la civilisation, armé de toutes les ressources des lumières.

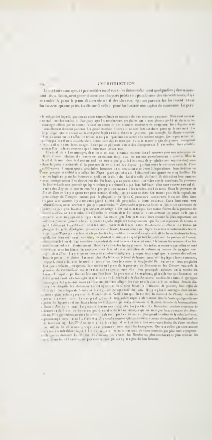
STATISTIQUE

[illegible] territoire du Brésil [illegible] de l'Amérique méridionale (1) [illegible] entre des peuplades sauvages [illegible] du sol qu'elles habitaient [illegible] des forêts [illegible] de la chasse [illegible] sur le bord des rivières [illegible] se livrant à la pêche [illegible] [illegible] les armes à la main.

La grande [illegible] *Tupinis* [illegible] *Amazones* jusqu'à la *Plata* [illegible] *Rio-São-Francisco* jusqu'au *Cabo-Frio*. Les *Tupis* [illegible] du Brésil, maîtres des côtes [illegible] par des noms différents.

[illegible] les Indiens nommés *Patuxos* (Patachos) [illegible] *Porto-Seguro* [illegible] pour la première fois aux Portugais (D. [illegible]) [illegible] l'accueil favorable qu'ils leur firent [illegible]

1. [illegible] par l'Océan Atlantique au S. par le [illegible] par conséquent, 876 lieues de [illegible] et sont larges. Il faut en dire autant pour nous.



[illegible]

Dans [illegible]

Libre donc de sa volonté [illegible]

Ses progrès sont rapides [illegible]

Devenu homme, ses facultés intellectuelles [illegible]

Du sang froid il agit le moins possible [illegible] pour la chasse et la guerre.

Privé des principes de la [illegible] vengeance.

Toujours en lutte [illegible]

Belliqueux et [illegible]

Lorsque la [illegible]

[illegible]

[illegible]

parfois [illegible] jusque sur le champ de bataille pour entonner l'hymne du [illegible] sur lequel il est chanté est monotone [illegible] roulant sur trois ou quatre tons, et exécuté, pour [illegible] tremblotante.

Sa grande [illegible] consultation près des malades [illegible] et décide de la vertu des [illegible] celles que l'on doit choisir, en prescrivant la manière plus ou moins [illegible] des effets salutaires.

Dans les tribus les plus sauvages (chez les *Cuyracens Mongoyos* par exemple), on laisse errer les malades tant qu'ils peuvent [illegible] leur nourriture dans la persuasion que leur [illegible] leurs terres n'y refusent-elles, on les laisse [illegible] dépourvus de toute espèce de secours.

Dans [illegible] le malade est soumis à une diète rigoureuse, on [illegible] chacun propose son conseil, et quand après avoir subi tous ces essais souvent plus mortels que le mal lui-même, le patient est reconnu incurable, il est plus [illegible] décidé par la réunion des médecins [illegible] qu'on lui cassera la tête avec le *casse-tête* [illegible] d'honneur) afin de terminer promptement ses souffrances.

D'autres [illegible] plus expéditifs et plus superstitieux, abandonnent le malade, qu'ils supposent ensorcelé.

Mais lorsque le sauvage n'a point été abandonné et a pu échapper à la dent de son ennemi ou [illegible] il meurt dans sa hutte et il a l'honneur d'être enterré par sa famille. Tous les parents [illegible] de lui, et après une courte et [illegible] ils expriment leur affliction par des hurlements qui, chez les femmes, ressemblent aux contorsions de la folie. On couche [illegible] dans la fosse, qui souvent n'est que contiguë à la cabane, et on le recouvre de terre. Les hurlements recommencent alors, ils se prolongent ainsi pendant le cours de la journée, et le lendemain tout rentre dans l'ordre. [illegible] de nos deuils [illegible] finissant [illegible].[1] Chez le sauvage cependant, la hutte du défunt reste [illegible] l'affliction de nos héritiers civilisés ne va pas jusque-là.

Après la mort d'un *Botocoudo* on entretient pendant quelque temps du feu de chaque côté de son tombeau, afin de conjurer l'esprit malfaisant; devoir important, et qui souvent oblige les parents [illegible] fort loin remplir cette formalité religieuse.

Malgré l'accomplissement des devoirs funéraires, la répugnance des sauvages pour le voisinage des tombeaux est si grande, que la perte de cinq ou six membres de leurs tribus, [illegible] dans leur cabane ou du moins fort près d'elle, suffit pour leur [illegible] un point d'habitation.

[illegible] les hommes souffrants fait prévoir sans peine la manière dont le [illegible] sa compagne; sa tendresse à son égard ne va pas de moins [illegible] pas de [illegible] de fait en général. Les *Botocoudos* seuls, plus féroces que les [illegible] indigènes, punissent par des coups la désobéissance de leurs femmes, et souvent [illegible] par la colère, ils poussent si loin le châtiment, qu'elles en conservent de profondes cicatrices.

[illegible] station, c'est encore sur la femme que pèse le soin de réunir les ustensiles et les provisions; le tout est renfermé dans les sacs de voyage que nous leur avons vu fabriquer, et qu'elles portent sur le dos. Cette charge du reste, ne les dispense pas de conduire par la main les enfants en âge de marcher sur les épaules desquels se cramponnent leurs plus jeunes frères [illegible] à pied. Pendant le trajet, la troupe marche ordinairement sur une seule file.

Lorsqu'[illegible] ce sont les femmes qui de suite s'occupent d'allumer le feu, travail long et pénible, pendant lequel elles sont obligées de se relayer. Dès que le feu est allumé, elles vont chercher des [illegible] des branches de palmier et de cocotier sauvage, destinées à la construction de leurs cabanes.

INTRODUCTION

[illegible]

[illegible] les femmes [illegible] pendant plusieurs heures [illegible] grains de [illegible] dont elles sont [illegible] dans lequel [illegible] et durant ces deux importantes [illegible] constamment [illegible] sur le feu [illegible] agréable pour elles dans la première partie de cette [illegible] liqueur extrêmement capiteuse, que les sauvages boivent [illegible]

Les femmes sauvages quelque peu civilisées ont un penchant marqué [illegible] dans les échanges que leur proposent les voyageurs [illegible] lets, les mouchoirs rouges surtout, et les petits miroirs [illegible] des tribus chez lesquelles les femmes [illegible] des [illegible] au-dessous du jarret et au-dessus de la cheville [illegible] finesse de ces [illegible]

Quant au mariage, il n'est possible pour l'homme [illegible] courage à la guerre [illegible] La jeune fille [illegible] atteint l'état ou plutôt l'âge de nubilité.

[illegible]

[illegible] par des [illegible] (¹) qui les [illegible] ils [illegible] Mais lorsque [illegible] toujours [illegible] de volupté qu'ils ne [illegible] s'éloignent de leur demeure [illegible]

[illegible] du moindre prétexte pour [illegible] une insulte faite à un chef [illegible] Les *B[illegible]* ont une seconde espèce de combat [illegible] pour réparer [illegible] faite à un membre distingué d'une [illegible] à laquelle des parents auront pris part [illegible] par deux opinions.

Le [illegible] combat singulier [illegible] avec des bâtons pour armes. [illegible] jusqu'à ce [illegible] la lutte qui jusqu'alors [illegible] que les parer, [illegible] que ses forces le lui permettent. [illegible] d'autres engagent une lutte semblable à la précédente. [illegible] assez bien une scène de nos [illegible] jusqu'à ce que tous les individus des deux partis aient éprouvé leur force [illegible] La lutte cesse au signal donné par le chef du parti [illegible] couvert de meurtrissures et de sang.

[illegible] par un des partis et résolu de part et d'autre [illegible] les plus [illegible] Les sauvages ne se livrent point de batailles [illegible] les forêts [illegible] ils se mettent en embuscade [illegible] assez analogue à la [illegible] la hauteur de leur rameau et [illegible] la faveur de la sordre et [illegible] outrance [illegible] surtout [illegible] et c'est dans cet horrible repas qu'ils [illegible]

La résistance dure [illegible] seulement jusqu'à ce qu'on ait [illegible] le parti le plus nombreux reste-t-il toujours victorieux.

Un [illegible] les attaques et lorsque les combattants en [illegible] de leurs ongles et de leurs dents, pour s'entre-déchirer.

Le guerrier [illegible] toujours à [illegible] des ruses de guerre; elles [illegible] ses [illegible] et plus particulièrement [illegible] le bonheur de dévorer son ennemi. [illegible] le guerrier suppose [illegible] que le mort [illegible] Son [illegible] est toujours [illegible] et sa bouche ne produit que des cris de [illegible] qu'il [illegible]

(¹) [illegible] M. [illegible] de Saint-Hilaire.)

Le divertissement le plus ordinaire est la danse. C'est, la plupart du temps, chez les sauvages, qu'on ... pas l'un à la file les uns des autres en sautant alternativement sur un pied et sur l'autre. La mesure est réglée par la musique dont le monotone ... marqué par les corps pressés d'abord et un plus lent ensuite. Leur chant n'est autre chose qu'une syllabe articulée sur deux tons successifs en suivant chaque temps de la mesure.

Les instruments se composent de différents corps sonores, comme des coloquintes sèches, ou des écailles de tortues, etc., qu'ils tiennent à la main, comme nos triangles, et sur lesquelles ils frappent de l'autre avec un bâton.

La file de danseurs, composée d'hommes et de femmes, tourne sans discontinuer autour d'un énorme vase de plus de deux pieds de haut et d'une largeur proportionnée, qu'ils ont préalablement rempli de cette liqueur nommée cauin.

Rien ne saurait arrêter leurs danses, pas même la chaleur du jour; seulement lorsque la sueur ruisselle de leur corps, ils s'arrêtent par intervalles pour puiser de la liqueur avec un fragment de coloquinte en guise de tasse, et prennent ainsi de nouvelles forces pour continuer leurs exercices, qui se prolongent pendant la nuit et jusqu'à ce qu'enfin ils aient vidé le vase. (Cette danse est celle des *Coroados*, de *Minas Geraes*.) Dans les occasions solennelles, ces divertissements se prolongent ainsi pendant plusieurs jours et plusieurs nuits de suite. Ils y mêlent seulement, pour varier leurs plaisirs, des exercices de force et d'adresse ainsi que des joutes de natation.

Les femmes, comme jadis nos châtelaines dans les tournois, donnent les louanges dues aux vainqueurs; et ces hommes, en apparence si apathiques, résistent à donner pendant plusieurs jours de suite la preuve d'une force et d'une agilité infatigables. C'est ainsi que, lorsqu'ils sont mouillés de sueur, ils vont se précipiter dans les fleuves pour se rafraîchir, imprudence qui produit sans cesse les plus graves accidents, dont la mort souvent est la suite. Une observation remarquable, c'est que ces divertissements ne donnent aucun motif de querelle entre eux.

Quant à leur langage, on trouve, dans toutes les parties du Brésil habitées par les blancs, des tribus de sauvages civilisés qui parlent un peu la langue portugaise, mais l'idiome national a toute la simplicité et la rudesse qui caractérisent les langues barbares en général.

N'ouvrant que très peu la bouche en parlant, le son nasal et guttural domine dans leur langage, qu'ils prononcent en coupant brusquement la fin des mots.

Pénètre-t-on dans l'intérieur du Brésil, on est surpris de trouver des peuplades qui, rapprochées les unes des autres, parlent un langage absolument différent. Ce phénomène s'explique par l'histoire du Brésil. Ces peuplades, en effet, se trouvent aujourd'hui disséminées au hasard autant par suite de leurs guerres intestines, que par l'invasion des Européens sur leur territoire. Le voyageur qui ne suit ces espèces de colonnes qu'en passant, est seulement frappé de la pauvreté de leur idiome; mais la langue mère des peuples *Tupis*, qui est un dialecte de celle des *Guaranis*, a offert aux savants glossateurs de précieux éclaircissements à ce sujet (*).

Les différentes tribus de *Tapuyas*, par exemple, parlent une langue tout à fait différente de celle de leurs voisins immédiats avec lesquels ils sont continuellement en guerre.

L'antique race presque civilisée des *Kiriris*, qui habite aux environs de *Bahia*, possède une langue particulière dont il existe une grammaire (**).

En considérant attentivement les innombrables divisions de la race des *Tapuyas*

(*) Jean Lery. Marcgraf.
(**) Le P. Mamiani, jésuite. M. Eschwege, son ouvrage sur les *Pouris*, *Coroados* et *Coropos*.

qui toutes diffèrent entre elles par le langage, on y trouve cependant un grand nombre de mots et de noms qui en rappellent l'origine. [illegible] Par exemple le mot conservé à la dénomination de l'Être supérieur, *Tupan*, [illegible] la seule altération de l'S, *Coupan*.

Toutes ces différences proviennent originairement de l'imperfection ou de la paresse organique de quelques individus qui ont altéré la prononciation et par suite la composition extérieure des mots, au point d'en faire disparaître l'étymologie. Il y a de certaines tribus qui prononcent les finales d'une façon toute française, d'autres au contraire les rendent entièrement à la manière allemande.

Une peuplade parle du nez (les *Mechanaks*), une autre du gosier (les *Camacans Mongoyos*), une troisième du nez et du gosier tout à la fois (les *Malalis*), une quatrième ne fait presque aucun usage de ces deux organes (les *Patachos*), enfin une cinquième parle de la gorge et du palais (les *Camacans* [illegible] *Meniengs*, aussi appelés par les Portugais).

Il est très difficile de transcrire la prononciation de ces sauvages civilisés, [illegible] la honte les empêche de répéter devant un autre [illegible] le mot qu'on leur demande pour essayer d'y appliquer une orthographe intelligible.

Les traductions portugaises offrent des [illegible] par la légèreté de leur prononciation qui altère beaucoup de finales ; par exemple *[illegible]* (tête) se trouve [illegible] portugais *la cangeau* etc.

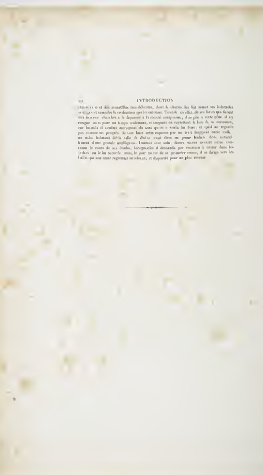
Le *Botocoude* emploie beaucoup le son nasal et [illegible] son langage renferme beaucoup de voyelles et les consonnes s'y confondent souvent. [illegible] se prononce comme [illegible] à la fin des mots [illegible] prononcer [illegible] la première lettre ne s'articule presque pas et se rend par un léger soufflement de narines.

Son idiome, semblable à celui de toutes les langues primitives, consiste en nombreuses onomatopées et exprime par l'augmentation [illegible] la plus ou moins forte intensité de l'action : ainsi *parler* se dit *[illegible]* [illegible] la répétition du mot en ce cas prouve que le chant est une progression de la parole. *[illegible]*, fusil, tirer *un coup de fusil* [illegible]. Dans cette expression il observe la même répétition du mot, pour exprimer le bruit [illegible] la détonation ou peut-être l'imitation du bruit répété par l'écho. Il exprime le fusil à deux coups [illegible] deux fusils ainsi de suite.

Un autre exemple, par lequel nous terminerons [illegible] présente, fera juger de l'[illegible] de son esprit. Le [illegible] *[illegible]* exprime tout principe lumineux [illegible] *le soleil* et [illegible] *la lune*. Comment [illegible] pour exprimer le *soleil levant* [illegible] (*soleil* [illegible]) et pour le [illegible] (*soleil* [illegible]) Quant à cette [illegible] du soleil [illegible] de la terre [illegible] du mouvement apparent d'ascension [illegible] à [illegible] paraissent [illegible] moins sensible lorsqu'il est [illegible] plan sur sa tête. Enfin son déclin vers l'horizon il l'exprime par *[illegible]* (*soleil* [illegible]). [illegible] Il s'agit d'établir une distinction entre le soleil et la lune [illegible] *soleil* [illegible] [illegible] [illegible] de songer chez les [illegible] [illegible] *la lune* [illegible] *soleil* [illegible] [illegible] est *[illegible]* ([illegible]) [illegible] le soleil généralement parlant ([illegible]) [illegible] Pour exprimer la [illegible] disent *[illegible]* [illegible] [illegible] ([illegible]) [illegible] les [illegible]

C'est [illegible] rapprochements [illegible] [illegible] [illegible] l'esprit

[illegible] et des sensations très-délicates, dont le charme lui fait aimer ses habitudes [illegible] et craindre la civilisation qui les émousse. Tirez-le en effet de ses forêts qui furent [illegible] berceau, cherchez à le façonner à la société européenne, il se plie à cette gêne, il s'y résigne mais pour un temps seulement, et toujours en regrettant le lieu de sa naissance, car bientôt il s'enfuit au fond des bois, secouant ce qu'on a voulu lui faire, et qu'il ne regarde pas comme un progrès. Je vais finir cette esquisse par un trait frappant entre mille. Un riche habitant de la ville de *Bahia* avait élevé un jeune Indien doué naturellement d'une grande intelligence. Instruit avec soin, divers succès avaient même couronné le cours de ses études, lorsqu'enfin il demanda par vocation à entrer dans les ordres; on le lui accorde, mais, le jour même de sa première messe, il se dirige vers les forêts que son cœur regrettait en silence, et disparaît pour ne plus revenir.



PLANCHES 1, 2, 3.

Kamacans

Parmi les sauvages brésiliens connus sous le nom générique de *Kamacans*, on distingue la tribu des *Mongoyos*, les restes d'une tribu jadis célèbre des *Tapuyas* (*), dont ils se montrent les dignes descendants par une valeur et une adresse particulières.

Retirés dans la profondeur des sombres forêts, où ils allèrent cacher leur honte et leur désespoir, après l'inutile mais courageuse et opiniâtre défense de leur territoire envahi par les Portugais, on les trouve encore, quoique [illegible] maintenant, toujours aussi jaloux des chances de l'indépendance; et ces sentiments d'amour de la liberté, d'attachement au sol natal, ont toujours une telle puissance chez les plus sauvages des *Mongoyos*, qu'ils diffèrent d'une simple visite dans les cantons civilisés, ne séparant jamais l'idée d'hommes blancs de l'idée de tyrannie. Isolés ainsi sous leurs toits rustiques, ils frémissent encore aujourd'hui au souvenir des invasions européennes, et cette tradition de défiance et de haine transmise d'âge en âge semble avoir puisé une nouvelle force dans les trois siècles qui l'ont nourrie. Aussi à l'approche d'un voyageur étranger, leur premier soin est-il encore de cacher leurs jeunes enfants, et surtout les enfants mâles, toujours poursuivis de la crainte héréditaire des cruautés du quinzième siècle.

Les bords du [illegible] contigus aux *Minas Geraes* sont le siége principal de cette [illegible] peuplade de guerriers, et les bords du *Rio Pardo* servent de limites à leur territoire et aux excursions des *Pataxos*, leurs voisins. C'est là que vous rencontrerez les petites bourgades où ils vivent dans un état tout-à-fait sauvage, se nourrissant de chasse, et souvent assez pauvres dans le choix de leurs alimens pour manger la viande [illegible]. Ceux des *Mongoyos* qui se sont laissés aller pour ainsi dire à un premier degré de civilisation cultivent quelques plantes nutritives; mais c'est surtout dans les villages [illegible] que l'on peut admirer [illegible] la construction de leurs cabanes faites de bois et de terre, ainsi que la solidité de leurs toitures [illegible].

Peu distantes les unes des autres, ces habitations sont toujours environnées d'une touffe de bananiers; un peu plus loin s'étendent leurs plantations composées de maïs aux grappes nourrissantes, des *patates* tuberculeuses, du [illegible], racines farineuses qu'ils mangent rôties sur les charbons, du *cajou* [illegible] aux fruits rafraîchissants d'une saveur tout à la fois acerbe et légèrement sucrée, et enfin du coton [illegible] précieux pour les deux hémisphères par l'enveloppe de sa graine [illegible] d'une délicate industrie.

Chacune de ces petites propriétés est confiée à la garde de chiens dressés, [illegible] seuls animaux domestiques dont les *Kamacans* se soient fait [illegible] à l'exemple des Européens. Les colons trouvent en eux des ouvriers habiles au défrichement, [illegible] à portée de connaître leurs habitudes. Leur talent consiste surtout dans l'usage de la hache, avec une dextérité telle, qu'en peu d'instants ils parviennent à renverser les plus gros arbres.

(*) *Tapuyas*, ennemi en langue sauvage, [illegible].

Leur civilisation, beaucoup plus avancée que celle des *Patachos* leurs voisins, leur a depuis long temps assuré la paix avec les Brésiliens d'origine portugaise. Les Indiens, comme archers, appliqués au maniement du fusil, en font sous le commandement des blancs, d'utiles auxiliaires pour repousser les *Botocudos* sur le *Rio Pardo*, et leur courage garantit toujours un grand nombre de prisonniers au retour de ces expéditions.

Leur teint est d'un brun jaunâtre, foncé, qui n'exclut pas un physique assez gracieux et beau. Robustes et musculeux, ils vont entièrement nus comme les *Botocudos*, mais ils portent la chevelure longue et tombante jusqu'aux hanches; quelques-uns cependant, en dérogeant à cet usage, coupent leurs cheveux au niveau de la nuque. Non contents de n'avoir pas de barbe au menton, ils ont l'habitude de s'épiler entièrement; quelques-uns même vont jusqu'à se couper les sourcils, mais tous sans exception se peignent le corps pour se parer pendant les jours de fête, et ne manquent jamais de faire cette toilette lorsqu'ils veulent recevoir avec cérémonie les étrangers qui les visitent, et qu'un accueil amical attend toujours chez les *Mongoyos*, quoique peu civilisés.

Dans leurs rares maladies, ils emploient peu de médicaments, composent pour se traiter quelques emplâtres d'herbes mêlées, administrent à leurs malades différentes décoctions et apprécient l'usage salutaire des bains.

La mort, malgré leurs soins, enlève-t-elle un de leurs parents, ils restent quelquefois plusieurs jours à se réunir exprimer leurs regrets par des cris de douleur qu'ils poussent par intervalle, la tête affectueusement inclinée sur le cadavre. Le mort le plus regretté est aussi celui qui est resté le plus long temps exposé aux regrets dans sa cabane: c'est-à-dire jusqu'à l'état de putréfaction. Avant de procéder à l'inhumation du cadavre devenue alors indispensable, on met d'abord dans la fosse une large marmite contenant une petite marmite de terre remplie de *cauï*, liqueur spiritueuse dont nous avons décrit la singulière préparation, et on y ajoute un arc et des flèches. On dépose alors le corps sur ces objets, expression de la croyance des sauvages à une prolongation de besoins au-delà de la vie. On comble ensuite la fosse, et après avoir égalisé le terrain on y élève un bûcher auquel on met le feu pour écarter sans doute les esprits malfaisants.

Pénétrés de vénération pour les âmes, les *Kamacans* poussent la foi de leur immortalité jusqu'à la métempsycose. Les orages ne sont plus dès lors que la voix des âmes en courroux, et les *onces* (tigres) la forme qu'elles empruntent pour se venger des mauvais traitements qu'on leur a fait éprouver ici-bas.

On trouve encore sur les bords du *Rio de Bel Monte* une tribu de *Kamacans* très-civilisés, appelée par les Portugais *Meniens* ou *Menians*; mais ils se sont croisés tant de fois que leur peau est noirâtre, et leurs cheveux crépus comme ceux des nègres; leur langage aussi est dégénéré comme eux, et à peine quelques vieillards parlent-ils encore le *kamacan mongoyo*.

Planche 5

Coroados

Les *Coroados* avaient anciennement la coutume d'enterrer leurs chefs d'une manière particulière. La dépouille mortelle du défunt était placée assise dans un grand vase de terre cuite nommé *camucy*, qu'on enfonçait assez profondément au pied d'un grand arbre. On en découvre quelquefois aujourd'hui dans les défrichements.

Ces momies, revêtues de leurs ornements, sont parfaitement intactes et sont toujours placées dans leur vase, d'un [illegible] de manière à conserver l'attitude d'un homme assis sur ses talons, position habituelle du sauvage qui se repose. Voudraient-ils par là faire une allusion à la mort, cet éternel repos ? C'est ce que le faible développement de leur intelligence ne permet guère de supposer. Le peu de place que le corps occupe dans cette position explique plutôt la préférence donnée à cette attitude.

PLANCHE

Cabocles ou Indiens civilisés

[illegible]

[illegible] par les animaux sauvages dont ils connaissent parfaitement les [illegible] pour subvenir par leur adresse à la nourriture de toute la caravane. [illegible] le partager avec eux la petite provision d'eau-de-vie salutaire [illegible] dormir au pied des arbres pendant les nuits humides.
[illegible] s'engager à vous escorter pendant un temps limité; d'autres, que le hasard [illegible] vous accompagnent seulement d'une distance à une autre.

Planche 6

Les *Cabocles* qui font le sujet de [illegible] (famille du précédent) habitent aux environs de la ville de *San Pedro de Canta Gallo* (province de Rio Janeiro) et vivent presque sous la tutelle [illegible] civilisés. Ils leur soumettent quelques corvées, en qualité de cultivateurs chez les riches propriétaires du pays qui les paient en leur donnant [illegible] de maïs (*cachaça*) et différents comestibles, etc.

Les voyageurs qui vont les visiter leur portent toujours quelques présents en retour desquels ils offrent des arcs et des flèches.

L'épisode représenté est l'arrivée de deux voyageurs européens introduits dans un village de *Cabocles* par un chasseur de cette même famille auquel ils ont donné une bouteille d'eau-de-vie pour prolonger leur réception.

La [illegible] des femmes exprime le mouvement de pudeur qui leur est naturel en pareille circonstance. Déjà effrayées par l'aboiement des chiens, l'une se cache le haut du corps en le couvrant de ses longs cheveux, autre ressource [illegible] l'autre, assise près d'elle, s'efforce par modestie de rapprocher son pied vers la partie qu'elle veut soustraire aux regards des étrangers. [illegible] semble tout entière soumise au devoir maternel qui devient son excuse.

Le chef de la [illegible], placé dans le fond de la scène, est assis par terre entouré de jeunes Indiens qui [illegible] interrompus par ce nouveau motif de distraction. Ce personnage, plein de vanité et conservant [illegible] attitude attend l'approche des visiteurs, pour répondre [illegible] nombreuses questions, répondu, dis-je, parce que ces Indiens civilisés un peu familiarisés avec la langue portugaise, en [illegible] assez de mots pour se faire comprendre, surtout des personnes [illegible] à leur prononciation défectueuse et souvent interrompue par la bizarre transposition de certaines lettres qui la rend presque inintelligible.

Tous les autres groupes rappellent les habitudes de l'homme sauvage constamment occupé de sa nourriture; aussi les femmes sont-elles rassemblées autour d'une provision de fruits. Un petit *Cabocle*, assis sur ses talons, boit à l'aide d'une [illegible].

Sur le terrain élevé qui sert de fond à la scène, on aperçoit le *rancho*, cabane placée près d'un arbre dont l'énorme tronc divisé [illegible] en deux parties dont une se ferme pendant les temps de pluie.

Un seul [illegible] suffit à une nombreuse famille pour s'y loger.

Ils ont la coutume de [illegible] sur les hauteurs pour surveiller les environs de leur habitation et se défendre plus facilement en cas d'attaque.

PLANCHE [illegible]

Chef de Bororenos partant pour une expédition

Les *Bororenos*, appelés *Bugres* par les habitants de la partie sud du Brésil, qu'ils [illegible] par leur activité [illegible], se livrent [illegible] à de fréquentes [illegible] toujours [illegible] aux habitations rurales des planteurs.

Le sujet représenté dans cette lithographie est le départ d'un chef de *Bororenos* [illegible] de sa troupe armée pour une attaque nocturne.

Les expéditions sinistres deviennent d'autant plus désastreuses, qu'indépendamment de l'arc, de la flèche et de la massue qu'ils emploient avec une [illegible], leur génie [illegible] leur a suggéré une machine [illegible], composée d'une [illegible] enveloppée de flocons de *tacoa* et d'[illegible] excessivement combustibles, qui communiquent facilement leur flamme au bois des toits auxquels ils sont attachés.

A peine l'action est-elle commencée, qu'ils lancent à la fois plusieurs de ces brandons ardents sur les toits, presque toujours faits de feuilles de palmier, et embrasent ainsi en un instant toute l'habitation, dont les propriétaires ont à peine le temps de s'enfuir [illegible] abandonnant les restes de leurs biens au pouvoir de ces barbares.

Deux de ces machines, toutes préparées, sont portées par les sauvages qui suivent immédiatement leur chef; et sur le plan le plus éloigné, le tambour rappelle le reste des partisans qui doivent se rallier à l'avant-garde déjà formée.

Vers l'année 1811, un [illegible] Brésilien philanthrope, encouragé par les médecins de la cour, entreprit de faire creuser des baignoires près d'une source d'eaux thermales située dans une des chaînes de montagnes qui dominent l'île de Sainte-Catherine. Déjà quelques heureux résultats [illegible] commençaient à faire fréquenter cette précieuse institution sanitaire, dont l'isolement était seulement protégé par un petit poste militaire qui en était peu éloigné.

Mais cette force armée, semblable aux *Bugres* retirés dans les forêts environnantes, [illegible] et continuellement excités par leur esprit de jalousie, ils résolurent bientôt la destruction du poste [illegible], comme unique et plus sûr moyen de discréditer le nouvel établissement, qu'ils regardaient comme un envahissement [illegible] sur leur territoire. Adoptant ce projet de vengeance, ils s'y préparent avec enthousiasme; des préparatifs de guerre, et se mirent en devoir d'obstruer des arbres dans les sentiers praticables qu'ils voulaient obstruer par des barricades formées à quelque distance du poste, pour couper tous moyens de secours et de retraite aux soldats qu'ils voulaient exterminer.

Leur instinct [illegible], toujours fertile en ruses de guerre, leur fit choisir, pour cette expédition nocturne, l'époque d'un premier quartier de lune, dont la lueur [illegible] leur suffisait au milieu de leurs forêts vierges pour organiser les nombreuses embuscades qu'ils devaient établir sur la ligne des blancs. Tout fut exécuté en observant le plus grand silence, qui se conserva jusqu'à la disposition totale de l'attaque qui les [illegible] signal de l'attaque.

En un instant le petit corps-de-garde est investi par un nombre considérable de [illegible] qui sortent de trois côtés, employant à la fois tous leurs moyens meurtriers, et massacrent les soldats surpris pendant leur sommeil, déjà enveloppés par les

[illegible] fourni impuissants protecteurs de l'existence menacée de quelques [illegible] le salut dans les premiers pièges dressés pour lutter leur [illegible].

[illegible] long temps les habitants de l'île de Sainte-Catherine. Cependant, quelques [illegible] après, le gouvernement brésilien mieux organisé, prit des mesures suffisantes pour protéger cet établissement, qui a pris, depuis, l'accroissement que méritait son utilité.

PLANCHE 8

Fameuse race des Bogres.

Les habitants des provinces de Saint-Paul, Sainte-Catherine, [illegible] et *Rio Grande do Sul* appellent généralement *Bogres* toutes les races de sauvages [illegible] à l'exception de celle des [illegible] restés dans leur état primitif, ces Indiens sont extrêmement redoutables par leur valeur et leur [illegible] En revanche les *Bogres* [illegible] deviennent d'excellents ouvriers, et donnent des preuves d'une intelligence [illegible] ceux qui les emploient.

La province de *Rio Grande* est celle du Brésil dans laquelle on [illegible] nègres, parce que la presque totalité des travaux y est exécutée par [illegible] Indiens civilisés, et même dans toutes ces contrées on a déjà adopté différents [illegible] employés par ces sauvages, tels que le [illegible] de *gaué* (gomme) [illegible] et de *batta* [illegible] autre racine [illegible]

Dans le district de *Spirito Santo* on vend chez les apothicaires la [illegible] comme un vomitif et purgatif accrédité; pour s'en servir avantageusement il faut la bien mâcher avant de l'avaler, et prendre par-dessus la décoction de [illegible] *gaué*.

Dans la province de *Rio Grande do Sul* un riche propriétaire étant attaqué d'un chancre qui avait fait de tels progrès que les médecins le regardaient comme incurable, le malade désespéré eut recours à l'un de ces sauvages qu'il occupait chez lui [illegible] ouvrier, et ce nouveau médecin le guérit en effet radicalement en appliquant sur le mal de certaines racines qu'il apportait chaque jour toutes pilées. Après la [illegible] lui offrit une forte récompense s'il voulait faire connaître la composition de son remède; [illegible] l'Indien refusa et sut fuir, pour garder religieusement le secret qui lui avait été transmis par ses ancêtres.

Lorsqu'on s'adresse à eux pour en obtenir quelques traitements curatifs, ils répondent le plus ordinairement: Venez parmi nous et nous essaierons de vous guérir. [illegible] qu'on répète fréquemment les individus de la classe ordinaire qui attestent un [illegible] de cures aussi extraordinaires que sûres.

Les *Bogres* emploient pour armes la flèche, le [illegible] et le massue, dont la plus longue, taillée en pans coupés, est de quatre pieds. Leurs [illegible] sont toujours perpendiculaires, c'est-à-dire dirigés par les deux bras également élevés au-dessus de leur tête.

En temps de guerre, leur tactique est, pour se poursuivre entre eux, de s'embusquer dans les bois, et plus particulièrement dans les *capins* (grandes herbes de la plaine, presque toujours de la hauteur d'un homme) ou ils se tiennent cachés, soit par [illegible] ou dissimulés en [illegible] et ils y restent constamment pendant deux ou trois jours consécutifs s'il le faut, pour attendre l'ennemi au moment où il paraît; ils lancent [illegible] la tête, décochent leurs flèches, et se retirent aussitôt.

Quelques-uns de leurs tribus portent pendant la guerre des masques de [illegible] l'âge ([illegible]); ce sont des plaques [illegible] cylindriques, auxquelles [illegible] trois trous, deux pour les yeux et un pour la [illegible]

Dans leurs grands combats, ils ont constamment soin, même pendant le fort de l'action, de [illegible] les morts et les blessés pour les reporter [illegible] qu'il ne reste pas sur le champ de bataille.

De petits [illegible] de la [illegible] sont aux jeunes guerriers [illegible] [illegible]

Les [illegible] leurs morts, et élèvent la terre au dessus de la fosse comme [illegible] forme pyramidale.

Au [illegible] sur les objets posés, s'ils veulent immoler un passant, ils le laissent [illegible] distance suffisante pour l'arrêter dans sa marche en dressant son attention : ils font du bruit, et au moment prévu où le voyageur s'arrête, ils l'ajustent et le tuent infailliblement.

Planche 9

Botocoudos.

Les [illegible] connus au Brésil sous le nom de *Botocoudos* descendent des anciens [illegible] de la race des *Tapuyas* (*Botocudos et Puris*). *Engerack Moung* est le nom [illegible] qu'ils se donnent dans leur propre langue, et celui *Epcoseck* (c'est-à-dire grande oreille) est celui que leur donnent les sauvages *Malalis* et *Pataxos* sur les rives du *Rio Doce* [illegible] leurs combats [illegible] avec eux.

Ils gardent comme nom injurieux le nom de *Botocoudos* qui leur fut donné par les Portugais, à cause de la rondelle de bois qu'ils portent aux oreilles et à la lèvre inférieure avec le bondon d'un tonneau (*Botoque* en portugais).

Cette race de sauvages a été regardée de tout temps comme la plus barbare et la plus redoutable des *Tapuyas*. Il n'existe plus qu'un petit nombre d'*Aymorés* qui habitaient jadis sur les bords du *Rio de Ilhéos*, et sont quelques individus qui, sous le nom de *Gérens*, vivent sur les rives de *Ilhéos*.

Les *Botocoudos* occupent à présent l'espace qui s'étend parallèlement à la côte orientale [illegible] le 13 jusqu'au 19 [illegible] de latitude australe, entre le *Rio Prado* et le *Rio Doce*. Ils ont des communications établies entre ces deux fleuves, le long des frontières de *Minas Geraes*; et à l'ouest, ils touchent aux cantons habités de *Minas Geraes*, près des sources du *Rio Doce*.

En 1814, le comte *de Arcos*, alors gouverneur de la province de *Bahia*, conclut un traité de paix avec les *Botocoudos* qui habitent les forêts à travers lesquelles passe le *Rio Grande de Belmonte*. Un seul chef nommé *Jonué Jacuan* (Jaune le Belliqueux), retiré vers le haut du fleuve, n'a consenti à aucune transaction avec les Européens, et il est resté depuis ce temps en état d'hostilité même avec ses compatriotes civilisés.

En 1816, nous avons vu à *Rio Janeiro* une famille de *Botocoudos* civilisés, qui y avait été amenée des bords du *Rio de Belmonte* par le commandant *Cardoso do Rosa*, pour être présentée au prince régent *D. João VI*.

Le chef de ces sauvages était remarquable par son costume, composé d'un manteau et d'un diadème de peau de *tamanduá* (*tamanoir*, espèce de fourmilier). Lors de leur présentation à la cour, on ajouta au costume du chef, pour plus de décence, un gilet et un pantalon de nankin bleu : tous les autres individus furent revêtus chacun d'une chemise et d'un pantalon de toile de coton blanc.

Aussitôt leur retour du palais de Saint-Christophe, ils se hâtèrent de quitter les vêtements qu'on leur avait prêtés, pour jouir, selon leur habitude, de la liberté de rester entièrement nus. Peu de temps après, ils retournèrent dans leurs hameaux, enchantés d'emporter des haches de fer dont on leur avait fait présent.

J'ai supposé un second manteau au fils du chef, quoiqu'il n'eût pas le droit d'en porter, uniquement pour donner une idée de sa forme par derrière.

Le diadème de la femme du chef était fait de feuilles de roseaux secs.

[illegible]

Botocoudos, Bouris, Patachos et Macharis, ou Gamellas

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PLANCHES 11, 12.

Le Signal du Combat et celui de la Retraite

ÉPOQUE DE L'ANNÉE 1827.

Séduit par l'affabilité et la franchise du gouverneur brésilien de la province de *Matto Grosso*, M. *João Saturnino da Costa Pereira*, le chef de la tribu indienne des *Turapuyaras* (subdivision des *Coroados*) se détermina à conclure un traité d'alliance avec lui. Après les échanges d'usage, il manifesta le désir de se faire chrétien, en exigeant que le gouverneur lui servît de parrain; on satisfit sa volonté en tous points, de manière que depuis cette époque il jouit orgueilleusement du privilège légal de se faire appeler *José Saturnino Turapuyaras*. Le néophyte, reconnaissant de cet honneur, fit présent de son riche costume complet au gouverneur brésilien, qui l'envoya à Rio-Janeiro pour augmenter la collection du muséum d'histoire naturelle, où je l'ai dessiné.

On n'a eu qu'à se louer du dévouement de ce nouvel allié, qui ne cesse de protéger (très chrétiennement il va sans dire) le passage des voyageurs sur une route assez longue qui traverse la forêt qu'il habite.

Cette communication, maintenant très fréquentée, devient chaque jour plus utile à la province de *Matto Grosso*.

Le chef, seul à la tête, donne le signal du combat au son de la trompette, et continue à faire entendre cet instrument guerrier jusqu'au moment où il veut faire cesser les hostilités. La sûreté du chef donnant aussi nécessairement le signal de la retraite, auquel tous les partisans se rallient autour de leur général, rapportant du champ de bataille les blessés et les morts.

La planche 11 représente l'effet du signal des combats: les partisans en armes descendent par les ravins qui conduisent à une rivière déjà traversée à la nage par quelques soldats du chef *Turapuyaras*, représenté lui-même revêtu de son costume complet, embouchant la trompette militaire.

Sa femme est auprès de lui et tient ses armes prêtes en cas de besoin.

Le sujet du dessin n° 12 est le signal de la retraite militaire donné par un chef de la même nation, placé sur une hauteur et rentrant dans ses forêts.

Sa femme, qui ne le quitte pas, rapporte ses armes et son enfant; plusieurs partisans, gravissant les rochers, portent sur leurs épaules les morts et les blessés; un des guerriers, déjà parvenu à un point plus élevé, rapporte des armes ramassées sur le champ de bataille.

Le dard que le chef tient à la main est une arme en usage dans la partie du Brésil qu'il habite. (Voir la pl. 3.)

Pendant les combats, le chef se place toujours sur un endroit élevé qui domine le champ de bataille; mais si le terrain s'y refuse, il monte alors sur un arbre pour voir et diriger l'action.

De retour à Rio-Janeiro, M. *João Saturnino da Costa Pereira*, aujourd'hui membre de la chambre du sénat brésilien, est celui de qui je tiens tous les faits que j'ai retracés.

PLANCHE 13.

Sauvages Goyanas.

Les sauvages *Goyanas*, débris d'une grande nation, se trouvent disséminés sur divers points de l'extrémité des provinces du *Rio-Grande* du sud, de Sainte-Catherine et de Saint-Paul. Les plus civilisés habitent les plaines de *Piratininga* et les environs de Saint-Vincent.

Ils pratiquent encore l'antique usage de conserver les dépouilles mortelles de leurs chefs renfermées dans de grands vases de terre cuite, nommés *camucis*.

En parcourant leurs sombres forêts, dont les vastes voûtes soutenues par les innombrables colonnes que figurent ces arbres d'un aspect triste et imposant, vous verrez en effet, de distance en distance, d'énormes blocs de granit, dans lesquels sont creusés de vastes fours, salles sépulcrales, dépositaires des *sarcophages* révérés.

Les *Goyanas* sont généralement industrieux; ils savent utiliser le fer, et leurs femmes font elles-mêmes leurs *tangas*, pièces de toile formant un carré long qui leur sert de jupe. Le tissu de cette toile, presque imperméable, à cause de son extrême épaisseur, devient aussi très-pesant. Il se fabrique sur un châssis composé de quatre morceaux de bois, et qui s'appuie un peu obliquement contre un arbre ou une muraille. L'ouvrière travaille d'abord debout pour commencer la partie supérieure de ce tissu, formé d'une trame horizontale sur laquelle se lace une autre trame perpendiculaire, arrêtée par un nœud à chaque fil qu'elle croise. Les *Goyanas* se servent pour ce travail des filaments de l'imbira. (Voyez pl. 31.)

Le site dans lequel se passe cette scène offre un double intérêt, en ce qu'il donne non seulement la vue intérieure de la forêt vierge au point où se trouve la source du fleuve *dos Patos* (des canards), considéré avec raison comme le plus grand du Brésil, mais encore parce qu'il témoigne de l'industrie des *Goyanas*, qui entretiennent avec leurs canots une navigation utile aux voyageurs pour parcourir le littoral de la province du *Rio-Grande* du sud.

La scène représente l'embarquement d'un voyageur européen suivi de son esclave nègre, qui porte sa valise pour entrer avec lui dans le canot du sauvage *goyana*. L'autre groupe est formé d'Indiens de la même race, qui ont conduit l'Européen jusqu'au canot.

PLANCHES 14, 15

Charruas, et par corruption Chirous.

Dans une des provinces méridionales du Brésil, située sur les rives de l'*Uruguay*, en descendant quelques lieues au dessous de *San-Jose* (ou les apôtres), il existe une nation d'Indiens tout-à-fait sauvages nommés *Charruas*, stationnés dans un très-grand espace de terrain rempli de marécages et de bois. Ils vivent environnés de troupes de chevaux sauvages, dont ils mangent la chair de préférence à toute autre nourriture. C'est au milieu des roseaux couchés presque dans la vase, qu'ils établissent leurs dégoûtants festins. Leur extrême malpropreté a donné lieu d'inventer sur leur compte mille narrations exagérées que je m'abstiendrai de décrire, quoiqu'elles soient accréditées dans le pays. Leur unique vêtement est le *becoua* (espèce de petit caleçon extrêmement court) et leur principal ornement est un enduit, composé de terre rouge (*tboua*) mêlée avec de la graisse de cheval, dont ils se barbouillent la figure.

C'est seulement dans la province de *San Pedro* et de *Spirito-Santo* que l'on trouve un grand nombre de *Charruas* civilisés, la plupart originaires du *Paraguay*; ils marchent presque toujours à cheval, enveloppés du *poncho* (espèce de manteau bolivien); quant au reste du costume *charrua*, il est copié sur celui des Américains-Espagnols: comme eux, ils sont toujours armés d'un grand couteau attaché à la ceinture, ou simplement fourré dans une de leurs bottes. Le commerce de bestiaux est leur principale occupation; souvent aussi, sous le nom de *paons*, ils servent de guides aux voyageurs qui parcourent ces deux provinces.

Non moins intrépides à pied qu'à cheval, ils ne craignent pas d'attaquer le tigre (*once*), le bras gauche enveloppé de leur *poncho* roulé, pour toute précaution, et recouvert d'un morceau de cuir qui fait comme tablier, partie de leur costume. Ainsi préparés au combat et tenant leur grand couteau de la main droite, ils marchent à la rencontre de l'animal et le défient.

Le chasseur assez aguerri pour attaquer ce dangereux adversaire corps à corps, présente le bras gauche en avant, et au moment où le tigre s'élance pour le saisir, il lui plonge le couteau dans la poitrine et l'égorge du premier coup.

Ce genre de combat leur est tellement familier qu'ils sont toujours prêts à vous procurer une superbe peau de tigre, moyennant la somme de cinq francs (1 *pataca*): c'est une spéculation qu'ils se réservent pour subvenir aux frais de leurs divertissements, peu variés à la vérité: ils consistent à passer la plus grande partie de leur temps dans les tavernes à boire de l'eau-de-vie et jouer aux cartes, plaisir qui de part et d'autre se termine presque toujours par des coups de couteau.

Quoique naturellement enclins à l'ivrognerie, au vol et au meurtre, ils sont cependant susceptibles d'une fidélité inaltérable lorsqu'ils se sont engagés dans l'escorte qui vous protège.

Un voyageur s'expose-t-il dans ces contrées aux dangers d'une longue route à travers les déserts, un guide aguerri lui devient indispensable. Aussi à la première réquisition de l'étranger, chacun s'empresse-t-il de lui procurer et bientôt on lui présente un individu, dont l'aspect seul ne laisse aucun doute sur sa force et son audace. Les

amis qui l'entourent ajoutent à l'instant cette recommandation rassurante : Voilà un homme capable de résister à dix autres (*he hum homen para dez.*) Si la caravane est nombreuse et qu'elle nécessite deux guides, le premier choisi a le droit de s'adjoindre le compagnon qu'il préfère.

Les *pions* acceptés, c'est à la générosité du voyageur à fixer la récompense pécuniaire qu'ils vont mériter; mais on sait d'avance qu'il est d'usage, pour une longue traversée, de donner quatre-vingts francs (*[illegible]*) à chacun d'eux, ce qui les satisfait; ils n'exigent rien d'avance.

En route, le *pion* marche toujours devant son maître, sonde le terrain, et si l'on trouve quelque pas difficile à franchir ou quelque animal dangereux à combattre, il s'y expose généralement le premier. On n'a pas non plus à s'occuper de la nourriture de ce fidèle compagnon de voyage, toujours muni d'une petite provision d'eau-de-vie et de tabac à fumer, qui lui suffit pour toute la journée; mais le soir, en traversant les prairies couvertes de troupeaux qui paissent en liberté, il saisit un bœuf au lacet, l'abat, et après l'avoir égorgé, coupe un morceau du filet qu'il enveloppe d'un morceau de peau encore chaude, et abandonne le reste de l'animal, pour servir de pâture aux bêtes carnassières. Arrivés à la place choisie pour le campement de la nuit, le guide s'occupe de l'établissement de sa cuisine; il commence, à cet effet, par creuser la terre, et faire une petite fosse d'environ un pied et demi de profondeur; il la remplit ensuite de branchages auxquels il met le feu, et lorsqu'ils sont réduits en charbons, il place sur ce brasier ardent le morceau de viande tout enveloppé dans le morceau de peau, puis il couvre le tout sous d'autres branchages pour le couvrir d'un nouveau feu. Cette viande, cuite ainsi entre deux brasiers, conserve toute la saveur de son jus, et ne le cède en rien pour la délicatesse aux meilleurs rôtis faits en Europe.

Tous les voyageurs partagent entre eux ce souper succulent, que les naturels du pays mangent sans pain.

Rendu à sa destination, le voyageur paie son conducteur, et ils deviennent étrangers l'un à l'autre. Dans toute autre position il est généralement dangereux pour un voyageur isolé de rencontrer un *Charrua*, qui, toujours avide de se procurer des *patacons* (pièces de 5 francs), ne se fait pas scrupule d'assassiner l'étranger, pour s'emparer de l'argent ou *même* d'un gilet qu'il convoite.

Planches 16, 17, 18

Gouaycourous.

[illegible]

PLANCHE 1[illegible]

Sauvages de la Mission de Saint-Joseph

Il est facile de reconnaître au premier aspect la délicatesse innée du goût chez les sauvages civilisés de la *mission de St-Joseph*, soit en la régularité symétrique des lignes de leur tatouage, qu'à l'ingénieuse imitation, souvent grotesque, des vêtements militaires européens, dont le musicien sauvage lui rappelle les couleurs caractéristiques appliquées sur la peau (les revers, parements et collet sont rouges). Toujours imitateurs, ils recherchent également l'avantage d'une coiffure rehaussée d'un accessoire d'un diadème (même de roseaux), ou d'un bonnet couronné de longues plumes.

Ces *Indiens* d'une antique civilisation, moins musiciens que les *Guaranis*, n'ont que le tambour pour instrument de danse.

Généralement bien bâtis, agiles, gais et remplis d'intelligence, ils conservent aussi un sentiment de pudeur qui a inspiré aux femmes la nécessité, comme luxe, de se fabriquer des demi-jupes toutes garnies de plumes; cet ornement, qui leur couvre uniquement la chute des reins, en augmente ridiculement le volume, et les prive ainsi de la grâce naturelle que nous admirons chez les femmes européennes.

On retrouve aussi l'influence de leur ingénieuse industrie dans les enjolivements de leurs armes.

A l'analyse des heureuses qualités physiques et morales des *indigènes sauvages*, succède naturellement l'éloge bien mérité de la fraternelle philanthropie des *législateurs brésiliens* qui, à peine investis du pouvoir régénérateur de la prospérité de leur mère patrie, s'empressèrent d'abolir l'esclavage des *Indiens sauvages* prisonniers de guerre, et plus encore de leur assurer le droit de propriété sur la terre qu'ils choisiront pour y exercer leur industrie, judicieux moyen de leur faire comprendre les avantages de la civilisation, et par cela même d'en accélérer indubitablement les progrès si utiles au territoire brésilien.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DES INDIENS SAUVAGES PRISONNIERS DE GUERRE.

Résolution du sénat du 3 novembre 1830, qui soumet à la loi décrétée par l'assemblée législative en faveur des Indiens sauvages (*Bugres*) qui occupent la partie de l'ouest de la route de la ville de *Faxina* (Fa[illegible] jusqu'à celle de Lages, tenus en esclavage jusqu'à [illegible], lorsqu'ils sont prisonniers de guerre.

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LÉGISLATIVE.

Art. 1[er] Révocation de l'ordonnance royale du 5 novembre 1808, qui déclare la guerre aux Indiens de la province de Saint-Paul, et détermine que les prisonniers de guerre seront esclaves de ceux qui les prendront pendant quinze ans.

2. Les Indiens maintenant prisonniers de guerre seront déclarés libres, ainsi que leurs descendants, sans avoir besoin d'achever les quinze années d'esclavage.

3. Ils seront secourus par le trésor public pour commencer à cultiver la terre et à élever les animaux domestiques, dont le produit leur restera, les mêmes [illegible] à la civilisation.

4. Les Indiens pour lors rendus à la liberté seront sous la protection de la loi relative aux orphelins et jouiront de son article 1[er] § 88, principalement pour l'éducation et subsistance de leurs enfants.

5. Rétablissement de toute la vigueur des lois des [illegible] avril 1680, 2 juillet 1755, 8 mai 1758, et de toutes les autres promulguées en faveur des Indiens.

Passé au palais du sénat, le 3 novembre 1830. [illegible] du Congonhas do Campo, comte de Lages. José Saturnino da Costa [illegible] Antonio Gonçalves [illegible].

Les [illegible]

PLANCHE 20.

Soldats indiens de la Coritiba.

On remarque dans la province de S. Paul *Campagne de la Coritiba*, les villages d'*Itapeva* et de *Carros* dont la population entière se compose de familles de *chasseurs indiens* employés par le gouvernement à ces lieux pour combattre contre les sauvages, et les repousser peu à peu des lieux rapprochés des terres nouvellement cultivées.

Leur vêtement se compose d'un bonnet de drap taillé à côtes de diverses couleurs, et froncé sur le bord pour s'ajuster à la grosseur de la tête; d'une chemise, d'un gilet de drap dont le dos diffère de couleur avec les devants; un simple pantalon blanc de toile de coton, taillé à la manière espagnole et frangé par le bas, complète le costume de caste; pas de chaussure, leurs jambes et leurs pieds sont nus.

Ces soldats guerriers portent leurs vivres renfermés dans un sac et derrière le dos sous [illegible] dans les forêts pour n'être pas soupçonnés des sauvages qu'ils cherchent à surprendre.

Chaque année, à certaine époque, le gouvernement leur fait donner des munitions pour se mettre en marche; une fois partis, ils ne reviennent chez eux qu'après avoir éprouvé les pertes de guerre; alors ils s'y reposent jusqu'à la campagne prochaine, pendant cet intervalle ils cultivent leurs terres et servent de guides aux voyageurs étrangers.

Leur tactique est d'attaquer les *ranchos* des sauvages (cabanes, habitations), de tuer les hommes et de tâcher de ramener prisonniers les femmes et les enfants. Naguère sauvages eux-mêmes, ils sont plus agiles que les Européens à employer les ruses nécessaires à ces sortes d'expéditions. Sachant, par exemple, que les sauvages en quittant une habitation ont l'habitude d'allumer des feux en signe d'adieux adressés aux peuplades voisines, et que ces dernières y répondent ordinairement par le même signal, ils ne négligent pas, en entrant dans une forêt qu'ils veulent explorer, de se servir du même moyen comme stratagème pour découvrir les habitations sauvages qui peuvent s'y trouver. Éclairés ainsi par cette correspondance, ils dressent leurs plans d'attaque avec avantage. Cependant, malgré la [illegible] qu'ils ont acquis par la civilisation, ils sont encore quelquefois dupes de leurs prisonniers. Nous citerons un fait qui nous a été raconté par un de ces soldats.

Une femme sauvage et son enfant, tous deux de la race des *Guayanas*, avaient été pris par deux de ces *chasseurs*; elle dissimula son chagrin, les suivit de bonne grâce, et leur avait manifesté le désir curieux de voir leurs fusils; elle avait eu le loisir en les examinant de les tenir dans ses mains. Lorsque l'escorte s'arrêta enfin au pied d'un arbre pour y passer la nuit, la femme profita alors du sommeil de ses gardiens pour faire tomber l'amorce de leurs armes, et prend ensuite la résolution de fuir, emportant son enfant sur ses épaules. Le bruit inévitable qu'elle fit en passant à travers les feuillages, réveilla les chasseurs, qui s'empressèrent aussitôt de faire feu sur elle, mais le retard occasionné par cette ruse donna le temps à la fugitive de s'échapper.

Cet exemple n'est pas le seul, et en général il est difficile de conserver un grand nombre de ces prisonniers de guerre, à moins de les faire passer de suite dans les villes de l'intérieur pour les dépayser; mais malgré toutes ces précautions même, ce sont plutôt les enfants que l'on parvient à civiliser.

PLANCHE 21.

Soldats indiens de Mugi das Cruzas.

Depuis 1808, époque de l'arrivée de la cour portugaise au Brésil, le gouvernement s'est occupé d'échelonner des postes militaires sur le bord de plusieurs fleuves qui traversent des forêts vierges habitées par les sauvages.

Sur le *Rio-Doce*, on trouve le *Quartel d'Aguiar* (poste militaire), entouré des habitations de quelques familles indiennes; il se compose seulement de huit soldats *indiens civilisés*, préférables à toute autre espèce de soldats pour combattre leurs compatriotes encore sauvages; aussi ces derniers les détestent-ils et tirent sur eux de préférence, parce qu'ils les regardent comme des traîtres. Il est d'usage parmi eux que, sur vingt hommes réunis en détachement, huit doivent être cuirassés pour soutenir les douze autres dans l'attaque.

L'officier qui commande le grand poste de *Linharès* (Linhares) doit, une fois par mois, aller, tel temps qu'il fasse, visiter tous les autres postes, course qui peut s'évaluer à un voyage de 90 lieues.

Les postes font des battues dans les forêts pour la sûreté des cultivateurs. Lorsque la patrouille rencontre des sauvages, elle tire deux coups de fusil, et à ce signal tous les habitants d'alentour, munis d'armes à feu, se rassemblent pour la soutenir. Presque toute la population de *Linharès* se compose de soldats commandés par un sous-lieutenant et assistés d'un chirurgien et d'un armurier.

Les *Mineiros* (habitants de *Minas*) passent pour les meilleurs chasseurs de sauvages, aussi les choisit-on de préférence pour commander les postes, parce qu'ils sont plus familiarisés avec le genre de vivre de leurs adversaires, et par cela même plus capables de diriger contre eux cette petite guerre de forêts; leur bravoure et leur force justifient d'ailleurs ce choix.

Dans chaque poste on a le soin de tenir toujours en réserve un certain nombre de cuirasses, nommées *gibão* (gibaõ). Ce sont des casaques de toile de coton rembourrées et piquées; elles descendent jusqu'aux genoux, couvrent seulement le bras et sont à l'épreuve de la flèche, mais leur poids les rend fort incommodes lorsqu'il faut se battre pendant les grandes chaleurs. A *Villa-Vittoria* on les fabrique en soie, et elles sont beaucoup plus légères.

En 1829, on fit venir une douzaine de ces soldats indiens au quartier-général de *Rio-Janeiro*, pour combattre et s'emparer d'un certain nombre de nègres fugitifs qui s'étaient clandestinement retirés sur les hauteurs boisées qui couvrent le pied de la montagne du *Corcovado*, et d'où ils descendaient la nuit afin de se procurer des subsistances en volant dans les maisons des faubourgs de *Catète* et *Bottafogo*, qui se trouvent de ce côté.

Les nègres avaient établi dans ces bois vierges deux points d'habitation (appelés *quilombos*); ils y possédaient leurs femmes, et de plus des fusils avec quelques munitions de poudre, apportées par quelques militaires déserteurs qui s'étaient joints à eux. On confia, dis-je, cette expédition militaire aux *soldats indiens*; et quatre jours de station permanente dans ces forêts vierges leur suffirent pour détruire les retranchements ennemis, s'emparer du chef, tuer une partie des nègres, et ramener prisonniers quelques femmes et leurs enfants; le petit nombre qui échappa, toujours surveillé par ces Indiens et manquant de vivres, vint se rendre à discrétion le jour suivant.

La tactique militaire des assaillants consista à reconnaître les points habités, à les cerner pendant la nuit, et à incendier tous les arbres qui les environnaient : embusqués en dehors de la ligne du blocus, ils tuaient les fuyards épouvantés à mesure qu'ils la franchissaient.

Quelques jours avant l'arrivée de ces auxiliaires, on avait envoyé des détachements de la garde de police, qui, ignorant le système de guerre de ces forêts impénétrables, y perdit infructueusement plusieurs soldats ; tandis que les *chasseurs indiens* qui leur succédèrent remportèrent une victoire complète, sans perdre un seul homme de leur côté.

PLANCHE 22

Cabocles blanchisseurs

On a représenté dans le dessin n° 22 des familles de *Cabocles* fixées à *Rio-Janeiro* depuis plusieurs années, y exerçant le métier de blanchisseuses; elles se rassemblent tous les jours dès la matinée pour aller laver sur les bords de la petite rivière qui coule sous le pont de *Catete*, l'un des faubourgs de la ville. Elles y restent toute la journée et ne rentrent à la ville qu'à la chute du jour.

Bien avant notre arrivée à *Rio-Janeiro*, on comptait déjà un grand nombre de *Cabocles* employés au service particulier des riches propriétaires de l'intérieur du Brésil, bien à même d'apprécier les qualités personnelles de ces *indigènes* demi sauvages, employés chez eux comme ouvriers; l'expérience leur avait prouvé que l'on pouvait en faire des serviteurs attachés et capables, sous un dehors apathique, de se dévouer généreusement aux intérêts de leurs maîtres; aussi leurs enfants, élevés dans l'état de civilisation, deviennent-ils, dès l'âge de douze à quatorze ans, d'excellents domestiques, intelligents, fidèles et intrépides cavaliers, chasseurs et nageurs, qualités précieuses pour accompagner leurs maîtres en voyage.

On en rencontre à *Rio-Janeiro* même de très-vieux, fidèles et respectueux serviteurs de quelques grands personnages, anciens gouverneurs de provinces, qui les ont ramenés à leur retour dans cette capitale.

Aussi lestes et plus vigoureux que les nègres, on les emploie de préférence dans les établissements de l'intérieur; tous comme les mulâtres, ils contractent facilement les vices de la civilisation.

Ces précieux *indigènes*, protégés par le gouvernement et encouragés à perfectionner leur industrie au sein de leurs habitudes, deviendront les plus fermes soutiens de la prospérité du Brésil, déjà riche de la fertilité de son sol et de la fécondité des nombreux animaux utiles qui s'y trouvent disséminés.

Par l'effet de la civilisation, la race indigène doit acquérir, selon nous, une amélioration sensible, en se fondant peu à peu dans la race brésilienne d'origine européenne; nous en sommes d'autant plus convaincu, qu'il existe dans les provinces de *San-Paulo* et de *Minas* de très belles familles de race mêlée, issues de l'union d'hommes blancs et de femmes *caboclas*.

Les traits nobles de la figure du *Pauliste*, auxquels s'allient la finesse des yeux et les formes arrondies de la *Cabocle*, produisent une beauté gracieuse et piquante, particulièrement remarquable chez les femmes.

Quant aux hommes, ils deviennent plus élancés, toujours musculeux, et conservent avec passion le penchant dominant des deux races, qui les porte à affronter courageusement les fatigues inséparables des longs voyages et des exploits militaires.

PLANCHES 23, 24, 25.

Gouaranis.

La nation indigène guarani peut se considérer comme une de celles dont la civilisation remonte à l'époque la plus reculée, puisqu'elle s'est trouvée primitivement sous la domination des missionnaires espagnols. Aujourd'hui la ville de St-Borges est le siège du gouvernement civil brésilien des provinces orientales des missions, habitées par cette race de sauvages tous devenus catholiques.

Sur la rive orientale de l'*Uruguay*, on doit à l'active industrie de ces Indiens l'établissement de l'entrepôt de l'*herva de matte* (thé des arbrisseaux), composé des feuilles d'un arbuste indigène et très semblables par leur forme à celles du thé de l'Inde; on en fait au Brésil une consommation d'autant plus grande que son prix est assez peu élevé. Cette substance végétale aromatique devient aussi une branche de commerce très importante pour l'approvisionnement du Chili et autres provinces de l'Amérique espagnole.

L'aldea de Gouaranis la Cruz alta (le petit village guarani de la Grande Croix), situé au-delà de *Rio-Pardo*, est renommé par ses utiles fabriques de savon noir.

L'aldea de S.-Vicente (village de St. Vincent), situé près de la ville de *Rio-Pardo*, province de S. *Pedro do sul*, est également [illegible] de familles de ces *Indios cabocles*, qui s'occupent avec succès de la culture de la vigne, et font un vin dont le goût, qui ressemble beaucoup à celui de madère sec, le fait apprécier par les Américains du Nord, chez lesquels on l'exporte.

Les *Gouaranis* propriétaires, dont la coutume est de ne sortir [illegible], portent le riche costume [illegible] espagnol. Les travailleurs sont simplement vêtus d'un gilet et d'un pantalon blancs. Tous ces Indiens sont musiciens et fabriquent eux-mêmes des violons, des basses, des guitares, et des flûtes qui n'ont pas de clefs; de même que les instruments à cordes ne sont point vernis, les cordes de ces instruments sont en [illegible].

Les dimanches et fêtes ils sont salariés pour aller chanter dans les églises en s'accompagnant eux-mêmes les pastorales et les cantiques enseignés primitivement à leurs ancêtres par les pères de la compagnie de Jésus, et dont ils ont conservé par tradition depuis plus de trois siècles les paroles et le chant.

Les saints plus particulièrement révérés de ces *Indiens* sont saint Vincent, saint Grégoire et saint Joseph. Aux fêtes de Noël on voit arriver dans la ville de *Rio-Pardo* de nombreuses familles indigènes de *Gouaranis*, dont les enfants costumés grotesquement, exécutent des danses au son des instruments de leurs vieux parents qui les accompagnent. Ce genre de divertissement leur devient un moyen de [illegible] en leur faveur.

A sept lieues de distance de *Porto Alegre*, on trouve l'aldea de *Nossa Senhora dos Anjos* (village de Notre-Dame-des-Anges), habité en partie par des *Gouaranis*, et dans lequel il existait [illegible] de religieuses [illegible] le gouverneur portugais qui fonda ce monastère, dont les murs servent aujourd'hui de prison.

[illegible] sauvages [illegible] d'*Indio cabocle* veut dire Indien baptisé. Les paulistes, leurs maîtres, [illegible] leurs [illegible] et les employaient comme ouvriers de toute profession pour construire leurs églises, leurs [illegible] et cultiver leurs terres [illegible] aujourd'hui dans les [illegible] substantielles.

Planche 26

Réunion de différentes formes de Huttes et Cabanes.

L'intérêt qui se rattache à l'étude de l'homme sauvage comme constructeur m'a fait composer ce tableau comparatif des différentes formes de huttes et de cabanes *des Brésiliens* indigènes.

J'ai voulu mettre à même de juger progressivement, depuis le plus simple jusqu'au plus compliqué, ces divers systèmes de construction, comme documents approximatifs de l'intelligence de leurs auteurs, intelligence qui varie sensiblement dans les subdivisions d'une même race en proportion de leur civilisation.

Nº 1. — Abri des sauvages *Puris*, qu'ils construisent dans leur longue [illegible]; sa charpente très-simple soutient un [illegible] de feuilles de *palmito* (palmier à feuilles lisses) ou d'*héliconia* (plante gigantesque) recouvertes par plusieurs épaisseurs [illegible] doublés de feuilles de grands palmiers [illegible]. Le hamac est tissé avec les filaments de l'*embira*. (Voir la pl. 3[illegible].)

Nº 2. — Abri des *Botocudos*. Sa partie solide se compose de deux perches plantées en terre, [illegible] vers le haut, et fortement attachées par des liens au point de leur réunion. Sa couverture se construit par la superposition de quelques énormes feuilles d'*héliconia*, dont le seul poids suffit pour les assujettir.

Nº 3. — Hutte des *[illegible]* (*[illegible]*, province du *Para*). La charpente de cette hutte, disposée [illegible], [illegible] un système de liaison [illegible]; elle est [illegible] recouverte d'énormes branches de palmier entrelacées et attachées avec art. Le hamac est d'un seul morceau d'écorce d'arbre, et les canots dont se servent ces sauvages sont faits dans le même style.

Nº 4. Les deux abris suivants appartiennent aux peuples nomades, qui les abandonnent souvent et dont se servent les voyageurs, qui les restaurent pour le séjour momentané qu'ils doivent y faire.

Nº 5. — Hutte des *Botocudos* [illegible]. Elle est construite par les hommes, et n'offre dans sa construction aucun système de charpente solide; toute la partie intérieure de la hutte se compose de palmes plantées en terre et liées au haut les unes des autres. On [illegible] une quantité considérable de palmes pour former une muraille [illegible]. Le lit est fait de quatre pieux sur lesquels on fixe des traverses en tous sens [illegible] des morceaux de [illegible] en guise de matelas.

Nº 6. La [illegible] construite d'une manière solide et économique, présente dans sa charpente [illegible] de toutes les petites maisons faites pour loger les esclaves des cultivateurs brésiliens; [illegible] est perfectionnée par des murs remplis d'argile. Elle est commune aux [illegible]. Le toit est recouvert avec des [illegible] d'écorce d'[illegible] (arbre).

Nº 7. — Celle-ci [illegible] différente par [illegible] ses murailles formées par des feuilles de palmier entrelacées [illegible] charpente est particulière aux *[illegible]*.

N° 8. — [illegible] Il est recouvert de feuilles de [illegible]

N° 9. — [illegible] *Cavalos* [?]. Ce genre de [illegible] [illegible] se nomme en portugais [illegible] [illegible] toujours [illegible]

N° 10. — [illegible] fréquemment dans les forêts habitées par les [illegible] les grands perroquets [illegible] [illegible]

N° 11. — [illegible] est nommée par les Brésiliens [illegible] de nattes [illegible] [illegible] Nous livrons aussi les [illegible] [illegible] dans plusieurs lignes de barricades [illegible]

PLANCHE 27

Différentes formes de Masques

Il ne restait véritablement plus à l'homme sauvage industrieux, après avoir épuisé toutes les ressources du tatouage pour se rendre hideux, qu'à se fabriquer des masques en forme de têtes d'animaux de toute espèce, seul moyen de reproduire physiquement l'apparence d'un [illegible] plus épouvantable; et pour cela [illegible] plus digne de toute l'admiration des spectateurs [illegible] les jours de fêtes. Aussi n'y a-t-il pas manqué, et a-t-il fait plus encore [illegible] cette transformation partielle, il a su profiter de l'avantage d'une longue [illegible] qu'il a surmontée d'une tête [illegible] pour se faire géant, et en cela son génie, toujours actif, rivalise avec celui des [illegible] européens.

N° 1. — Ces grossières imitations [illegible] barbares [illegible] exécutées avec beaucoup de soin, ont pourtant un degré de ressemblance bien marqué avec l'objet qu'elles sont supposées représenter.

On retrouve dans la première une tête de tigre, surmontant un entourage de mèches de crins [illegible] pour accompagner le visage de l'homme qui en sera coiffé; la seconde représente une tête de *tapir* (espèce de sanglier) à laquelle on [illegible] une crinière de [illegible] de *tucano* (espèce de toucan); la troisième un *tatou* (petit fourmilier) parfaitement figuré et posé sur une coiffure très compliquée de détails colorés; la quatrième représente un masque [illegible] coiffé en plumes; la cinquième un casque surmonté d'un poisson; la sixième une tête de singe; la septième un visage humain entouré de deux nageoires; ces deux derniers sont des casques.

Les coiffures d'un très grand relief sont aussi légères que solides [illegible] en un tissu de roton assez épais, fortement garni des deux côtés et peint ensuite [illegible] leur donner la consistance d'un corps dur et sonore. Les différentes teintes employées dans leur coloris sont le blanc, le jaune clair, le rouge, le brun et le noir.

Elles font toutes partie de la collection du muséum impérial d'histoire naturelle de *Rio Janeiro*, où je les ai dessinées; on les attribue aux sauvages du *Para*, et effectivement elles portent le même caractère que celles vues par MM. Spix et Martius chez les sauvages *Tecunas*.

N° 2. — J'ai pensé qu'il serait agréable de voir un [illegible] complète de cette espèce de *divertissement sauvage*, pour se faire une idée précise de l'emploi de ces masques en pareilles occasions.

La femme qui précède ce grotesque cortège est [illegible] de la main droite son instrument, qui se compose d'une écaille de tortue sur laquelle elle frappe avec un bâton qu'elle tient de l'autre main.

───

PLANCHE 28

Têtes de différentes castes de Sauvages.

J'ai cru devoir simplifier [illegible] en réunissant sur une même feuille plusieurs [illegible] sauvages de différentes nations, afin de rendre la collection plus générale et plus [illegible]

N° 1. — *[illegible]* sauvage [illegible]. N° 2. — *[illegible]* (*[illegible]*). N° 3. — [illegible]. N° 4. — *[illegible]* (*[illegible]*). N° 5. — *[illegible]*, d'une [illegible] redoutable. N° 6. — [illegible]. N° 7. — *[illegible]*. N° 8. — *[illegible]*. N° 9. — Femme *[illegible]*, dont le [illegible] dégénération partielle de sa race primitive.

Le N° 10 est une tête de *[illegible]* momifiée par les *[illegible]* et trouvée chez [illegible]

Le N° 11, une tête de *[illegible]*, également momifiée et trouvée chez les *[illegible]*.

Ces deux têtes, semblables à mille autres que l'on trouve [illegible] dans les [illegible] prouvent des détails relatifs à leur conservation [illegible] qui attestent le nombre des prisonniers de guerre, mais aussi la férocité de leurs [illegible]

Chaque prisonnier de guerre est donc destiné à être mangé, et pour un jour de [illegible] ses ennemis [illegible] cannibales par l'abus de la victoire. Le moment choisi, le [illegible] attaché à un poteau pour [illegible] d'un coup de flèche [illegible] de vivre, on en coupe toutes les parties charnues pendant que [illegible] les rôtir (*). Toute la peuplade [illegible] se rassemble [illegible] le festin [illegible] démonstrations les plus turbulentes d'une atroce gaieté.

La tête coupée [illegible] est suspendue [illegible] poteau [illegible] par le trou des oreilles [illegible] le tout est [illegible] manière à lui faire [illegible] réitère à volonté pendant que toute la [illegible] flèches et l'insultant [illegible]

La fête [illegible] de [illegible] encore sanglante [illegible] extraire les yeux et la cervelle [illegible] après cette première opération [illegible] la fait bien sécher au soleil [illegible] il réunit deux petites bandes blanches [illegible] d'une grosse boule de résine destinée [illegible] ajoute à ces apprêts une forte corde [illegible] l'ouverture de la bouche [illegible] allongé dont il se servira un jour [illegible] pour suspendre cette [illegible] pendant les réjouissances guerrières.

(*) Quelques hordes de *[illegible]* plus [illegible] que [illegible] les prisonniers de guerre, et qu'ils abandonnent [illegible] sauvages [illegible]

PLANCHE 29

Coiffures en plumes, et suite de Têtes de Sauvages.

Ces ingénieuses coiffures, dont la forme est noble et la combinaison des détails variée avec goût, décèlent le luxe des *sauvages américains* qui habitent le *Maranhão* et les bords de la rivière des Amazones. La suite de têtes séparées qui les accompagne se compose de différentes physionomies caractéristiques de ces mêmes peuples. Les numéros 4, 6, 7 et 9 ont été vus par MM. Spix et Martius.

N° 1. — La coiffure numéro 1 rappelle tout à fait la forme d'un casque antique, dont la mentonnière, garnie à sa partie inférieure de plumes noires, prête ingénieusement, par ses couleurs, une barbe postiche au guerrier qui la porte.

N° 2. — Les deux grandes ailes qui surmontent majestueusement cette très-belle coiffure lui donnent le cachet de celle des anciens héros saxons.

N° 3. — Celle-ci, plus modeste par sa simplicité, ne participe pas moins du caractère ossianique.

Têtes.

N° 4. — Un *Maranha*, singulier par la mutilation de sa tête. L'ouverture de ses narines, extrêmement dilatées et des plus aplaties d'une manière extraordinaire, lui donne une espèce de paires de lunettes qu'on peut appeler olfactoires.

N° 5. — *Coroado* de la province de *Goyaz*.

N° 6. — *Mundrucú* (*Moundroucou*), belliqueux, se reconnaît au grand nombre de lignes qui couvrent toute la superficie de son individu.

N° 7. — *Araru*, nom emprunté au grand perroquet; il est remarquable par le tour de sa bouche tout à fait semblable, et ses moustaches factices passées dans le cartilage de la cloison du nez; elles se composent d'un petit tube végétal rempli de poils assez longs et fort durs.

N° 8. — *Borora*. Ce sauvage, vivant sur une terre aurifère, ramasse quelques paillettes de ce précieux métal dont il aplatit la surface pour se faire les bijoux qu'il suspend à sa lèvre inférieure et à ses oreilles. Son collier est composé de pièces de monnaie de différentes espèces, dont il ne prise la valeur que comme ornements.

N° 9. — *Yupua* (*Ioupoua*). La disposition de sa chevelure tient du style chinois; la raie dessinée au-dessus des sourcils est rouge; le petit ornement qu'il porte au-dessous de la lèvre inférieure est un petit morceau de roseau mince introduit dans l'épaisseur de la peau, et peint aussi en rouge à son extrémité apparente.

Le collier est composé de graines et de dents de bêtes carnassières.

PLANCHE 30

Inscription gravée par les Sauvages

SUR LE ROCHER [illegible] SERRA DE ANASTABIA

N° 1. — Nul doute que les sauvages *tupyques*, possédant une langue dont les ingénieuses combinaisons peuvent rendre jusqu'aux plus petits détails de leur pensée, n'aient naturellement cherché à en reproduire l'expression d'une manière intelligible et durable par des signes ou des figures hiéroglyphiques.

Ce sera donc avec l'intelligence de ces combinaisons que nous essayerons aujourd'hui de traduire le sens de l'inscription dessinée ici, pour nous conformer à la version de l'interprétation accréditée dans le pays.

On suppose qu'elle renferme la description d'une bataille qui aurait commencé la nuit ou au chant de la lune (*), *curum-to-tem* (salut de la lune). Cet astre est figuré par un soleil rayonnant placé au-dessus de deux cercles; la masse carrée formée par la réunion de beaucoup de petits points devrait représenter une grande réunion de guerriers combattant ou une grande mêlée; les autres lignes (**) qui suivent rendraient compte du nombre des prisonniers faits à la suite de l'action, et qui [illegible] jusqu'au jour indiqué par un soleil placé au-dessus de plusieurs gros points, qui, ici, annoncent une réunion de chefs ou conseil de guerre, réunion que nous avons citée dans leurs usages, sans oublier l'indication du nombre des prisonniers qui précède un grand combat durant vers le milieu de la journée, à la suite duquel se trouve tracée la dernière réunion des chefs ou capitulation; la journée guerrière se termine par l'énumération des derniers prisonniers faits pendant cette guerre qui, en résumé, a duré une nuit et un jour, ce qui est conforme parfaitement avec leur tactique militaire.

Je suis donc très porté à croire que cette tradition est une des plus probables de toutes celles accréditées au Brésil.

N° 2. — J'ai dessiné la situation pittoresque de ce rocher, que je considère comme l'emplacement du champ de bataille sur lequel les sauvages ont érigé ce monument authentique, en souvenir d'une victoire assez glorieuse pour être transmise à leurs descendants.

SCULPTURES EN CREUX EXÉCUTÉES PAR LES SAUVAGES.

N° 3. — La proportion du dessin ne me permettant pas de retracer la réunion pittoresque des deux parties de rocher sur lesquelles ces sculptures sont exécutées en creux, j'ai choisi uniquement la partie verticale pour donner les détails plus grands et plus intelligibles; l'autre, horizontale, et sur laquelle on marche, fait partie du même bloc, et se trouve située tout au pied du fragment représenté ici; les sculptures qui s'y trouvent sont absolument semblables pour le caractère à celles que je reproduis.

Ce monument, témoignage de la propension innée *des indigènes* pour la culture des beaux-arts, est situé à peu de distance des bords du *Rio Yapurá* dans la province du *Pará*,

(*) Voir la fin du texte placé au commencement de ce volume.

(**) Le guerrier [illegible] qui a ramené des prisonniers de guerre, en indique le nombre par des entailles qu'il se fait sur le bras [illegible]

habitée par les *sauvages* dont on admire, en effet, les parures en plumes d'un goût si bien achevé.

Et qui ne reconnaîtrait pas l'œuvre d'une intelligence bien fine, quoique toute barbare, dans le tracé de plusieurs figures humaines variées d'attitudes, et dans la configuration de quelques têtes composées de détails insignifiants par eux-mêmes, il est vrai, mais qui rappellent cependant, par des lignes parallèles, l'ensemble d'un visage tatoué et autres figures couronnées de plumes disposées en rayons ? des enroulements irréguliers, sans contredit, dans leurs détails, n'expriment-ils la volonté du parallélisme répété dans les ornements arabesques. Mille autres bizarreries, enfin, imaginées par un cerveau capable de rendre une inspiration par une traduction linéaire sans le secours d'une servile imitation, ne sont-elles pas le cachet du génie pittoresque ?

La planche 27e donne l'exemple d'une imitation en relief qui vient à l'appui de l'assertion que j'avance en faveur du génie de ces *artistes sauvages*.

Planche 31

Différents Végétaux utilisés pour les colliers, le tatouage et la nourriture

GRAINES EMPLOYÉES EN BRACELETS ET COLLIERS

N° 1. — Arbrisseau portant à l'extrémité des branches trois gousses réunies, ayant chacune cinq pouces environ de longueur; elles renferment de petites graines moitié blanches et moitié noires, très-luisantes, avec lesquelles les sauvages composent des bracelets à trois ou quatre rangs.

N° 2. — Mimosa, arbre dont les gousses portent plus d'un pied de longueur; leurs graines [illegible] aplaties, sont d'un rouge éclatant, et s'emploient plus particulièrement pour faire des colliers.

N° 3. — Dolic, plante grimpante légumineuse à fleurs violettes, produisant un pois de plus d'un pouce de diamètre, auquel les sauvages attribuent assez de propriétés salutaires; ils se le suspendent parfois seul au cou comme un amulette.

FRUITS DONT LE SUC SERT AU TATOUAGE

N° 1. — Le Génipayer, arbre qui donne un fruit de la proportion d'une très-grosse grenade [illegible] pour se tatouer en noir; la première couleur donnée avec cette liqueur produit une teinte bleue un peu faible, et la seconde un bleu très-foncé, noirâtre [illegible] pendant huit à quinze jours.

De plus, dans l'état de maturité [illegible] avec succès comme cataplasme pour guérir les [illegible]. Les sauvages en ont indiqué la propriété aux blancs [illegible] les docteurs de Rio-Janeiro.

N° 2. — Fruit non ouvert.

N° 3. — Le Rocouyer, portant un fruit dont les sauvages se servent aussi pour se tatouer; ils en obtiennent une couleur liquide d'un rouge ponceau assez éclatant, en comprimant la membrane rouge qui enveloppe les noyaux du rocou.

Pour le conserver comme provision, ils composent avec cette membrane colorée une espèce de pâte et la font sécher en forme de tablettes afin de pouvoir s'en servir à volonté, comme nous employons les bâtons d'encre de Chine.

N° 4. — Fruits non ouverts.

PLANTES NUTRITIVES.

N° 1. — *Inhame* (igname). Cette plante vient généralement dans les lieux sombres et humides, ou le long des rivières; ses feuilles, dont la hauteur surpasse parfois deux pieds, servent de nourriture aux sauvages; elles sont substantielles et cuites, ont à peu près le goût de l'épinard d'Europe, aussi se vendent-elles à Rio-Janeiro pour remplacer ce légume.

Les Indiens mangent sa racine farineuse, ou cuite dans l'eau, ou rôtie sur des charbons.

N° 2. — Le Cipo, nommé par les indigènes *Cara de Matto*, et dont la tige déliée grimpe le long des arbres, se distingue par ses petites feuilles d'un vert tendre à revers violet pourpre; sa racine informe, quelquefois de dix pouces de grosseur, a la consistance de la pomme de terre, et les sauvages la mangent bouillie ou rôtie.

N° 3. — Aipi (*Manihot mitissima*). Arbrisseau dont les sauvages mangent indifféremment la racine crue, cuite à l'eau, ou rôtie sur des charbons ardents; quoique très farineuse, elle a des filaments comme le panais. C'est un comestible commun à toute la population brésilienne. Il s'ajoute aux légumes qui entrent dans la composition du bouillon gras, et se sert sur la table pour manger avec le bouilli en guise de pain. Dans les marchés de Rio-Janeiro on voit journellement vendre cette racine cuite à l'eau ou rôtie.

PLANCHE 32.

Le Calebassier.

N° 1. — Le Calebassier (*Cabaceira*), arbre d'un port singulier, dont le fruit croît isolément sur le tronc ainsi que sur la partie nue de ses branches, est recherché des sauvages à cause de ce même fruit qui, scié en deux, leur fournit naturellement deux tasses formées de son écorce aussi dure que légère. Les vases nommés *cuias* sont connus de tous les Indiens, qui s'en servent pour boire leurs liqueurs spiritueuses pendant les jours de fête; aussi s'appliquent-ils à les embellir, soit de dessins en blanc tracés avec une pointe sur un fond coloré, soit d'ornements d'un effet plus compliqué dont les détails sont nuancés de différentes couleurs.

Pour faire les fonds noirs, ils enduisent de résine la place qu'ils veulent teindre, et la frottent avec un charbon, espèce de fusain, mais encore chaud; pour obtenir le dernier poli, ils repassent fortement sur leur ouvrage avec une spatule lisse de bois fort dur, ce qui lui donne un luisant inaltérable.

N° 2. — Fruit mûr entier.

N° 3. — Tasse faite avec la moitié de l'écorce du fruit.

N° 4. — Vase de luxe, espèce de panier qui se donne dans les échanges; ses couleurs variées sont dues à des terres blanches, jaune-clair et rouge-brun, très-solidement fixées par des résines.

Le Bananier.

N° 1. — Le Bananier (*Musa*), plante bulbeuse à feuilles énormes. Cette singulière espèce d'arbre fruitier d'une prompte production, dont la hauteur générale est de dix ou quinze pieds, est cultivée par les sauvages industrieux qui apprécient la saveur nutritive de ses fruits nombreux, et toujours utile, même après sa mort; car à peine a-t-il rapporté, qu'il est remplacé par les six ou sept rejets qui naissent progressivement de sa souche.

N° 2. — Groupe de fruits mûrs.

N° 3. — Partie intérieure du fruit, bonne à manger, ainsi dégagée de sa pelure.

N° 4. — Même partie coupée transversalement.

PLANCHE 33

Sceptres et Vêtements des chefs sauvages.

N° 1. — Sceptres [illegible] est en [illegible] de plumes colorées [illegible] en usage chez les *Coroados* [illegible] est fait avec les grandes plumes bleues et rouges de la queue de l'*arara* ; il est commun aux *Coroados* et aux *Mundrucus* (*Para*).

N° 1*. — Grand sceptre de bois assez élastique ; il peut servir de lance et est orné de plumes et de dessins tracés à la pointe. [illegible] se trouve une petite partie [illegible] formant un corps sonore, dans laquelle sont renfermés quelques petits cailloux. Pour provoquer leur [illegible] le chef qui le porte le saisit de la main gauche vers le milieu de sa longueur [illegible] et le tenant perpendiculairement, il le frappe avec la paume de la main droite [illegible] le son qu'il en tire dure pendant huit ou dix secondes, au bout desquelles il redonne un autre coup, [illegible] pour obtenir un bruit continu. Nous avons vu cette sorte de sceptre chez les *C[illegible]* *Mongoyos*.

N° 2. — Colliers et plumes déposés au Muséum.

N° 3. — [illegible] composé de l'assemblage de douze bandes recouvertes de plumes [illegible] en usage chez les *Mundrucus* (*Mundrucus*).

N° 4. — [illegible] est un tissu de coton de la même contexture qu'un filet sur lequel sont attachées [illegible] des plumes jaunes et rouges. Ce [illegible] déposé au Muséum, est attribué aux sauvages [illegible] de la province de *Para*.

N° 5. — Cette bande de plumes rouges, qui se [illegible] et se porte en sautoir, est un ornement d'un chef de *Coroados*.

N° 6. — Suite d'ornements en plumes, [illegible] des *Coroados*.

Instruments de Musique.

N° 1. — Trompette militaire qui sert spécialement au chef pour donner le signal du combat [illegible] le courage des guerriers pendant toute la durée de l'action. Extrêmement forte de [illegible] d'un son très grave ; son embouchure est fixée et [illegible] en soufflant. Cet instrument appartient aux [illegible].

N° 2. — [illegible] de musique des *Camacans Mongoyos*, qu'ils nomment *herenchedioca*, [illegible] deux paquets de cordons de coton au bout desquels sont enfilés des [illegible]. On le tient d'une main et en l'agitant par secousses on en tire un son [illegible] lequel on marque la mesure qui règle le pas des danseurs.

N° 3. — Instrument militaire dont l'[illegible] fait de deux tibias d'homme ou de daim, qui [illegible]. Son mécanisme est celui du sifflet, seulement les trous [illegible] sont [illegible] pour en modifier convenablement [illegible] est assez aigu.

N° 4. — [illegible] est une calebasse emmanchée, dans laquelle on a introduit quelques petits cailloux qui, par leur agitation, produisent [illegible] que les sabots [illegible] *Camacans Mongoyos* pour régler leurs pas lorsqu'ils dansent. Il est [illegible] idole domestique des *Tupinambas* [illegible] par leurs prêtres [illegible].

N° 5. — [illegible] faites de petits bambous [illegible].

N° 6. — [illegible] de petits cornets produisent moins d'effet [illegible] en usage.

N° 7. — [illegible] d'un petit fruit qui produit un son assez [illegible].

Planche 34

Poterie fabriquée par les Sauvages.

Les Brésiliens *indigènes* ne connaissent pas l'usage du tour si favorable à la fabrication des poteries de terre. Ce travail est presque le partage exclusif des *femmes*, travail d'autant plus difficile pour elles qu'au village de *Saint-Laurent*, par exemple, je n'ai vu fabriquer toutes sortes de vases arrondis qu'à l'aide d'une petite coquille que les *femmes* humectent même de leur salive.

N° 1. — Vase de terre cuite nommé *camucis* par les *Coroados* et *talha* (mot portugais) par les *Caboclos* de Saint-Laurent. Les plus grands de ces vases ont deux pieds et demi de haut et les autres sont plus petits de moitié. Ils servent généralement à contenir la provision d'eau.

N° 2. — Coco traversé par un morceau de bois qui en fait le manche. Cet ustensile sert à puiser de l'eau dans le grand vase.

N° 3. — Bouteille ronde de terre noirâtre fabriquée par les *sauvages civilisés* de la province de *Minas*. Cette bouteille, faite pour contenir de l'eau, a communément six à sept pouces de diamètre.

Les sauvages emploient en général un procédé très-simple pour cuire leur poterie : après avoir creusé une fosse capable de contenir le plus grand vase posé sur son assiette, ils remplissent cette fosse de branches qu'ils font brûler pour l'échauffer ; lorsqu'il ne reste plus que des charbons ardents, ils déposent dans le foyer les pièces de poterie, en les recouvrant de nouvelles branches qu'ils embrasent également. Lorsque ces combustibles sont consumés, ils laissent refroidir les poteries, qui se trouvent alors suffisamment cuites.

Vannerie

N° 1. — Espèce de hotte des sauvages *Puris*, faite uniquement avec des feuilles de palmier.

N° 2. — Autre hotte des *Coroados*, faite avec des feuilles de roseaux et des tiges fendues du *taquara poqua* (petit bambou).

N° 3. — Panier fabriqué par les *Goyanas* et servant au même usage. Il est fait avec des tiges fendues de *taquara poqua* et des racines de *cipo imbé*.

Ces hottes, d'un pied et demi environ de hauteur, se portent sur le dos ; elles servent toutes à transporter des fardeaux, et les courroies qui y sont attachées viennent ceindre le front du porteur. Les femmes y mettent leurs enfants en bas âge pour les porter plus facilement dans les longues marches.

N° 4. — Panier fermé par son couvercle. Il est fait de feuilles de palmier et de tiges de petit *taquara*.

N° 5. — Corbeille faite aussi de feuilles de palmier tressées.

Armes offensives.

N° 1. — La massue ou casse-tête, arme de main, selon la caste sauvage [illegible] elle se nomme *tacape* ou *tangapema*, et tantôt encore *patu patu* (*patu* [illegible]) [illegible] dorée comme arme d'honneur, elle se distingue par ses ornements en plumes [illegible] et jaunes. Elle est constamment faite d'un bois dur et lourd; sa dimension moyenne est de deux pieds de longueur.

N° 2. — Sarbacane en usage chez les sauvages *Puris* et *Coroados*, habitant particulièrement la province du *Maranhão*; cette arme, toujours très-légère, est faite, soit d'un chaume de graminée colossale(*) soit de trois morceaux de bois finement assemblés et légèrement évidés dans toute leur longueur intérieure. L'extrémité bien arrondie est petite, et presque toujours enjolivée d'ornements blancs tracés avec une pointe.

N° 3. — Carquois garni de leurs petites flèches, auxquels on suspend toujours la petite [illegible] remplie d'une provision de coton; auprès d'elle le petit vase de bois qui renferme le poison, composition saponifique gommeuse, espèce de gélatine très-ferme dont ils se servent en mouillant le bout du doigt avec leur salive pour en humecter une petite partie; le poison devenu ainsi plus liquide, ils en enduisent la pointe qu'ils veulent empoisonner. Cette substance est si inoffensive qu'on peut la goûter sans danger; n'agit que sur le sang dans les blessures, et même en arrachant de suite la flèche de la plaie, les symptômes d'engourdissement qu'elle avait causés cessent totalement au bout de quelques minutes.

N° 4. — Cette espèce de flèche, longue d'environ six pouces, n'est qu'une des nombreuses épines qui hérissent le tronc du cocotier [illegible]. Le coton dont elle est entourée sert à remplir le vide de la circonférence intérieure du tube, afin de comprimer l'air et de donner plus d'action au souffle du chasseur qui la lance.

N° 5. — La rame d'honneur enrichie d'ornements comme celle-ci, est le sceptre maritime d'un chef de sauvages navigateurs. Lorsque ce personnage marquant s'embarque, il reste assis immobile dans son canot, appuyé sur cet instrument de luxe, inutile dans sa main, car il use du droit exclusif de commander à ses rameurs sans partager leurs fatigues.

(*) Les [illegible] sur les bords de l'Amazone.

Planche 35

Végétaux en usage pour faire des liens

N° 1. — L'*Imbira de Mato* (Imbira des bois), espèce de coulequin (*Cecropia Imbauba*) est divisée en deux espèces : l'une arbrisseau, l'autre très grand arbre, sur l'écorce duquel [illegible] élastique est imprégnée d'une liqueur gommeuse qui rend facile la séparation de l'écorce. Les sauvages préfèrent l'écorce du plus grand de ces végétaux, et pour s'en procurer, ils commencent par faire une incision de quatre pouces de large à la partie inférieure de l'arbre, ils y introduisent les doigts, et saisissant ensuite cette partie avec les deux mains, ils la tirent avec force, et obtiennent ainsi le détachement d'un ruban de toute la hauteur du tronc jusqu'aux premières branches, [illegible] cette large bande, ils [illegible] fortement avec le corps, afin d'en détacher les filaments [illegible] au soleil, ces filaments leur servent à fabriquer les cordes de leurs arcs.

N° 2. — L'*Cipó* [illegible] (arbre parasite), plante grimpante qui s'élance à une hauteur [illegible] enveloppe le tronc des arbres sur lesquels elle prend naissance. Les marques de ses anciennes feuilles, dont chacune en tombant laisse l'empreinte d'une losange, [illegible] toujours à sa tige tortueuse, de manière à lui donner de loin l'apparence [illegible]. Mais on le reconnaît aux nombreuses fibres radicales qui descendent perpendiculairement de sa partie inférieure. Les indigènes font de l'écorce tantôt le fond brun, [illegible] de ces [illegible] le lien qui sert à fixer les plumes et les petites rapportées de [illegible].

N° 3. — La *Sapucaye* ou *Quatelé* que les indigènes nomment *Pau d'estopa* (bois d'étoupe) est un arbre qui distinguent sa proportion gigantesque, son petit feuillage dont les jeunes pousses sont roses, la forme singulière de ses grandes fleurs lilas et son fruit pendant nommé [illegible], que l'on ne peut comparer qu'à un petit marmite munie de son couvercle. Vert d'un [illegible] et épais, ce fruit renferme d'excellentes amandes très recherchées par les grands singes et les perroquets *araras*; les sauvages s'en nourrissent aussi, mais de plus ils utilisent le réseau filamenteux qui se trouve sous la première écorce de cet arbre [illegible] pour en faire une espèce d'étoupe qui, généralement employée au Brésil pour calfater les embarcations, tandis que les *Botocudos* en forment les maclas de [illegible].

N° 4. — Le cotonnier est un arbre dont la stature est gigantesque dans la province de *Maranhão*, et presque naine dans les environs de *Rio-Janeiro*.

N° 5. — Fragment d'une branche portant sa fleur et son bouton.

N° 6. — Autre fragment de branche avec le bouton de graine, ce même bouton dans son extrême maturité laissant voir les semences enveloppées de leur coton prêtes à tomber.

Tous les sauvages industrieux cultivent ce genre précieux, dont l'enveloppe leur fournit des fils qu'ils utilisent de mille manières, et que les *Camacans*, les *Guayeourous*, les *Coroados*, les *Puris* et tous ceux de la province de *Pernambuco* emploient avec une rare perfection.

Planche 36.

Armes offensives.

Arc.

[illegible] toujours fait d'un bois dur et par conséquent difficile à travailler [illegible] de cette difficulté même, [illegible] qu'il [illegible] regret.

Les [illegible] léger et haut (par les *Camacans*) le [illegible] compact et pesant le *tapanra* (*tapioanna*), le *pau d'arco* [illegible] tous deux très-pesants.

[illegible] la pêche [illegible] des feuilles de cocotier palmite (*iriri*). La [illegible] est de six pieds et demi; celui des *Pataxos* est de huit pieds et demi, même plus; [illegible] employé pour la pêche est de trois pieds à trois pieds et demi.

N° 1. — L'arc nommé *la bodoque* est spécialement destiné à lancer des cailloux ou des balles de terre cuite [illegible].

Les cordes de ces armes sont faites de trois brins de coton tors ensemble, [illegible], de plus, [illegible] elles deviennent brunes et lustrées, préparation qui [illegible] leur solidité.

Les plus communes se fabriquent avec les filaments soyeux du *tucum* (*cocotier*), les autres [illegible] plus grosses [illegible] de la plante commune *gravata* (*bromelia*). Ces dernières se [illegible] avec l'écorce fraîche de *aroeira* (*schinus molle*) dont le suc rameux les enduit d'un noir brillant et verni qui les garantit de l'humidité.

Flèches.

N°s 2, 3, 4. — Il y a trois sortes de flèches : premièrement, la flèche de guerre à pointe de bambou [illegible]; la seconde, pour le même usage et pour la chasse des gros animaux, est également à pointe [illegible], mais dentelée [illegible] de bois dur; elle sert spécialement à la [illegible] des serpents, qui ont la faculté de faire sortir une pointe lisse de la blessure en [illegible] leurs anneaux. La troisième, employée contre les plus petits animaux, a la pointe [illegible] petit [illegible] coup [illegible] très-forte contusion. Il y a cependant [illegible] espèce de flèche beaucoup plus petite que les trois autres; elle est en usage [illegible], et est armée d'une pointe lisse.

Le sauvage [illegible] de la flèche le bambou de sa flèche, puis il le passe au feu [illegible] plusieurs fois [illegible] le tailler pour le faire durcir.

[illegible] pour travailler le fer, [illegible] leurs flèches [illegible].

La longueur générale des flèches est de six pieds à six pieds et demi. Celles des *Pataxos* [illegible] et celles employées pour la pêche n'ont guère que trois pieds.

[illegible] plumes dont ils les empennent, ce sont généralement celles de tout le corps de [illegible], du *jacutinga* (*penelope leucoptera*), du *jacupemba* (*pénélope marail*) et [illegible] les plumes de la queue du *mutum* (*crax alector*).

N° 5, 6. — Les peuples sauvages du [illegible] se distinguent par cette arme de plus, c'est la lance [illegible] par une pointe de bois dur : les tribus du *Rio-Napo* les arment d'une pointe de gros bambou (*taquara assú*) : les plus longues sont celles des cavaliers.

Pour le fusil, cette arme européenne [illegible] n'est employé avec succès que par les *Cabocles Kaamacas Mongoyos* et les *Ma[illegible]* civilisés du *Rio do Prado*.

TABLE

DES PLANCHES DU PREMIER VOLUME

Une carte de l'Amérique, qui se donnera à la fin de l'ouvrage, entier composé de trois volumes, indiquera les points sur lesquels habitent les diverses nations sauvages précitées.

FORÊTS VIERGES
DU BRÉSIL.

J'ai voulu à mon retour en Europe, apporter aux artistes français une intéressante nouveauté qui fût en même temps pour eux un souvenir de mes après une longue absence employée tout entière à la propagation des beaux arts dans l'autre hémisphère.

Ce souvenir c'est une collection de dessins spécialement consacrée à la végétation et au caractère des forêts vierges du Brésil que j'offre aux peintres de paysage et d'histoire, qui cherchant un choix de sujets neufs pour l'Europe, puiseront dans les poëmes portugais et brésiliens des faits historiques du nouveau monde décrits avec autant de verve que de vérité.

Cette collection, par son étendue et sa variété, prouvera du moins à mes compatriotes qu'au milieu des nombreuses occupations qui m'étaient imposées à Rio de Janeiro j'avais toujours présents à la pensée le désir et l'espoir de leur être utile à mon retour en France.

Puisse leur accueil favorable, unique objet de mon ambition, m'aider à supporter avec plus de résignation le chagrin de ne pas retrouver parmi eux quelques-uns des illustres compagnons de mes études que mon cœur cherche en vain, et dont il ne me reste plus que les immortels travaux à admirer! glorieuse mais pénible consolation, s'il en est toutefois à une séparation éternelle.

PLANCHE I

Le premier numéro représente les bords du *Pheraïn* fleuve qui se précipite à travers les forêts vierges et s'y fraie un passage en déracinant les arbres qu'il entraîne dans son vaste courant. D'autres arbres sur le premier plan ont été renversés par la violence des vents.

Le groupe de figures qui anime ce paysage représente le retour de trois soldats indigènes civilisés qui, après avoir ravagé une petite bourgade sauvage, ramènent les femmes et les enfants prisonniers de guerre. Ils traversent le fleuve sur un de ces ponts naturels jetés sur des rochers immobiles au milieu de ce désastre comme des monuments de la résistance de la terre aux envahissements des eaux (*).

(* Voir la pl. ... du *Voy. pit.* ...

Planche 2

N° 1. — Extrémité de la branche d'un arbuste assez touffu, qui s'élève à plus de huit pieds et demi de terre, et dont les fleurs de nuances variées forment un groupe de fleurons d'un rouge pourpre, entouré d'un cercle d'autres fleurons jaune d'or. Ses feuilles, d'un vert foncé, sont légèrement veloutées.

N° 2. — Plante parasite qui croît sur le revers aride des montagnes; sa tige, haute d'un pied et demi environ, est couronnée d'un groupe de fleurs lilas clair.

N° 3. — Fleur monopétale du tabac, environnée de ses nombreux boutons; sa couleur est rose un peu pourpre, et le fond de son calice est blanc verdâtre.

N° 4. — *Paron* (en portugais), plante herbacée dont la tige a deux pieds de hauteur; sa fleur, tout à fait singulière, se compose d'une membrane blanc verdâtre, extrêmement transparente, qui laisse voir ses graines très-noires, enveloppées d'une sorte de gaze.

N° 5. — Autre extrémité de la branche fleurie d'un arbrisseau assez vigoureux. Sa fleur est d'un rouge ardent, et ses feuilles luisantes sont d'un vert chaud.

Tous ces dessins, à l'exception du n° 2, sont de grandeur naturelle.

Planche 3

N° 1. — *Bauhinia Liane*, ou plante grimpante à fleurs blanches, et dont les feuilles, vert clair, se referment le soir en rapprochant leurs deux moitiés jumelles (n° 1 bis).

N° 2. — Partie d'une branche d'un arbrisseau dont les graines, renfermées dans trois gousses jumelles, sont groupées à l'extrémité de la tige qui les porte. Leur enveloppe est d'un noir brun, et les graines, moitié blanches et noires, servent à former les bracelets des sauvages.

N° 3. — Cette plante parasite et solitaire, haute de trois pieds, s'élève perpendiculairement sur une tige d'un vert clair, remarquable par sa forme mamelonnée et par l'insertion de ses feuilles lisses, épaisses et colorées d'un beau vert un peu foncé. Sa fleur, belle d'aspect, harmonieuse de couleur, laisse voir au milieu de sa partie interne un cône renversé d'un rose suave, frangé d'une nuance pourpre éclatante; et les feuilles détachées qui l'environnent, également roses, mais un peu plus foncées à leur extrémité inférieure, surmontent une base violette. On la trouve au sud du Brésil, sur les rochers qui bordent la mer, et toujours hors de la portée des flots.

N° 4. — Petite plante herbacée, dont la fleur se compose de deux feuilles veloutées, vert-brun foncé, et d'une troisième blanche et transparente, placée à la partie inférieure du centre; cette dernière se recourbe en se comprimant et forme une espèce de coupe remplie d'une liqueur gommeuse très-claire.

Ces dessins, à l'exception du n° 3, sont de grandeur naturelle.

Planche 4

N° 1. — Détail de grandeur naturelle, de l'extrémité supérieure d'une branche de [illegible] portant à la fois des fleurs et des fruits tout formés [illegible] la grande [illegible] [illegible] la récolte peut se [illegible] et se prolonge jusqu'au mois [illegible] de sa plus grande abondance. La fleur est blanche. Les fruits [illegible] jusqu'au premier degré de maturité [illegible] lors [illegible] feuilles [illegible] La [illegible] de ses feuilles et [illegible] ses branches généralement [illegible], [illegible] plus de [illegible].

N° 1*. — [illegible] de parfaite maturité [illegible] couleur [illegible] très-éclatant [illegible] grains [illegible] deux lobes [illegible] une petite quantité [illegible] substance [illegible] [illegible] Les oiseaux très-avides de cette substance [illegible] pour s'en [illegible] les fruits que l'on retrouve à terre [illegible] ce qui force les propriétaires [illegible] les employer pour leur consommation particulière.

N° 2. — Chenille de grandeur naturelle, qui se plaît sur les [illegible] structure extraordinaire présente au premier aspect la tête [illegible] à l'extrémité postérieure de son individu, et à son extrémité antérieure [illegible]. Cette dernière est uniquement formée par les nombreuses [illegible] qui recouvrent la partie supérieure de son corps. Placée sur un plan [illegible] on en découvre plus facilement la véritable tête [illegible] sous [illegible] la tête du dauphin, dont les dents supposées sont réellement figurées par la tête naturelle et les six pattes de devant de la chenille.

N° 3. — Branche de [illegible] de grandeur naturelle. On la voit [illegible] de coutume chargée d'une [illegible] quantité de fleurs et de graines. Les petits pétales de la fleur sont blanches, le cœur est jaune d'or. Cet utile végétal importé de [illegible] cultivé avec soin au Brésil depuis 1808, s'y trouve aujourd'hui [illegible] sa végétation devenue plus active [illegible] du double de sa hauteur primitive.

Ce sont spécialement les jeunes feuilles [illegible] de l'extrémité des nouvelles pousses qui forment dans la récolte la première qualité. Les cultivateurs pour doubler leur récolte, le dépouillent de ses feuilles deux fois par an. En 1831 il s'en faisait déjà un commencement de spéculation pour la consommation du pays.

N° 4. — Graine dans son état de maturité [illegible] laisse échapper une des trois petites graines qu'elle renferme. On peut extraire beaucoup d'huile de leur substance farineuse.

Planche 5

Le palmier [illegible] ventru (*coqueiro barrigud* [illegible] nom portugais donné [illegible] dans le pays). Cet arbre de construction bizarre est remarquable par la singularité de la

dilatation partielle de sa tige, et de plus par l'isolement du point de départ de ses racines, qui élèvent l'arbre de plus de quatre pieds au-dessus du terrain où elles végètent. Les feuilles de ses palmes, divisées par touffes irrégulières, prennent naissance sur les côtes latérales de la tige carrée qui les supporte.

Planche 6

Le roseau éventail, que les indigènes nomment *uba* (ouba), croît dans les endroits humides et sur le bord des rivières. Les sauvages coupent sa hampe florale pour faire le bois de leurs flèches, et les artificiers brésiliens s'en servent habituellement pour faire les baguettes de leurs fusées volantes. Ces baguettes se vendent dans les villes sous le nom de *pao de frecha* (bois de flèche).

L'ensemble de cette planche représente le bord d'une rivière de l'intérieur, toujours peuplée d'une immense quantité d'oiseaux aquatiques.



Il [illegible] que les peintres français [illegible] de traiter des sujets [illegible] [illegible] par les soins que [illegible] dans mon travail [illegible] [illegible] non-seulement [illegible] [illegible] très-détaillés [illegible] leur analogie [illegible] sol sur [illegible] les plantes [illegible] indispensable pour rendre [illegible] justesse [illegible] [illegible] cette belle partie du monde.

Il [illegible] naturaliste enthousiaste [illegible] mon compagnon [illegible] des beaux-arts. Il ne [illegible] reste donc plus qu'à reproduire [illegible] des espèces [illegible] [illegible] analyse.

STATISTIQUE VÉGÉTALE

[illegible]

Il semble [illegible] les plantes [illegible] adop[illegible] [illegible] au-dessus de laquelle [illegible] [illegible] de bons instruments pourraient [illegible] latitudes. Les divers relations où elles paraissent dans [illegible] Il est possible cependant de les classer par [illegible]

[illegible] les mangliers dans les eaux, et d'une foule d'es[illegible] [illegible] en arbre [illegible] dans les [illegible] ses fruits. [illegible] des plantes, sont bientôt recouvertes par les [illegible] du pontederia aux fleurs bleues, et [illegible] [illegible] dont les feuilles [illegible] [illegible] et de plus des fruits [illegible] [illegible] très-[illegible] et une [illegible] des [illegible] des [illegible] fleurs [illegible] [illegible] en dessous se ferment rapidement et [illegible] [illegible] [illegible] On remarque égale[illegible] [illegible] [illegible] et d'une espèce de [illegible] dont l'écorce sert à faire des câbles.

Les sables [illegible] [illegible] toutes les formes possibles. Se groupent [illegible]

feuilles. Les branches desséchées de ces plantes offrent des flambeaux naturels dont les pêcheurs savent tirer parti pour leurs expéditions nocturnes. D'espace en espace, s'élèvent des buissons de plumeria à fruits rouges entourés de myrtes et de tabernæ, etc., sur lesquels s'étendent de longues guirlandes de lianes, de passiflores, de bignonias, de [illegible] et d'[illegible], tellement pressées l'une contre l'autre, qu'il faut du temps et de l'habitude pour rompre par le [illegible] un végétal dont on distingue pourtant les fleurs sur un fond de verdure sombre.

2e degré. — Dès que le sol s'élève, paraissent les palmiers indus avec le rhexia violacea et quelques orchidées, quelques agavé, des broméliacées sauvages, peu de fougères, mais beaucoup d'espèces de mimosa qui, herbacés dans la plaine, sont arbrisseaux sur les collines, et deviennent arbres monstrueux vers le milieu des montagnes.

3e degré. — Les palmiers [illegible] à tronc épineux, et d'une extrême dureté, [illegible] [illegible] très larges et rameaux sombres employées pour couvrir les cases, enfin le palmiste [illegible] seulement dans les bois, tandis que leurs pieds croissent les [illegible] le [illegible] arbre à larges palmes finement découpées, et qui, près d'eux, [illegible] des forêts entières de bambous, dont on distingue trois différentes espèces, le taquarussu à rameaux très gros, creux, noueux, et pourvu d'épines courtes et très-[illegible] aux articulations; le bambadura à nœuds très-distants, nuancé de lignes en zigzag, blanches, fines et rapprochées sur un fond vert sombre; et le bengal à [illegible] plein très-noueux, garni de nombreuses branches verticillées depuis sa naissance jusqu'au sommet. Ces diverses plantes occupent assez régulièrement la sortie des forêts. A cette hauteur on rencontre beaucoup de gros arbres, parmi lesquels on peut remarquer les figuiers, un érythrine très-élevé à grappes de fleurs nombreuses et d'un rouge de [illegible] à fleurs d'un jaune de soufre (*ipé*), ainsi qu'un lecythis (*sapucaya*) à fruits en forme de marmite. Les bois de ces deux arbres remplacent, le premier le gayac et le second le chêne d'Europe, avec lequel il a les plus grands rapports. [illegible] à larges feuilles et le superbe [illegible] de Jussieu à fruit subéreux renfermant un réceptacle [illegible] [illegible] sont emboîtées des semences d'un rouge vif.

4e degré. — Aux arbres précédents commencent à se joindre le [illegible] (*[illegible]*), monstrueux végétal dont le tronc, ayant souvent de 90 pieds de hauteur, sans branche, sur quelquefois plus de 40 de circonférence, sert à faire des ponts d'une seule pièce (*pinguelas*) sans autre précaution que celle de faire tomber le tronc en travers sur un torrent, où il sert au passage jusqu'au moment où les arbres charriés par les pluies amoncelées et sont enfin entraînés par les eaux avec le pont qui ne saurait résister à leur masse; les [illegible] (*[illegible]*) et l'[illegible], [illegible] etc., bois réservés (*[illegible]*) et qu'il n'est pas permis d'abattre dans les lieux où leur transport est praticable. A cette hauteur circulent journellement des brumes froides; plus haut viennent les grands mimosas et les lauriers, connus sous le nom de *canelles*, et distingués par la couleur de leur bois, d'où ils tirent leurs noms de *preta*, *amarella*, etc.; les arbres se chargent de végétaux parasites; leurs troncs supportent des masses énormes d'arums à feuilles [illegible] et à racines pendantes comme des cordes, des *tillandsia* (*[illegible]*), fournissant quelquefois une fibre de médiocre qualité, enfin d'une telle quantité d'orchidées parasites qu'en un [illegible] d'un homme pourrait à peine suffire pour recueillir toutes les espèces qui se trouvent dans une seule province, et que cependant on y [illegible] qu'à des époques fixes. Plus la température devient froide, et plus les rameaux des grands arbres se chargent de touffes de [illegible] produisant comme de longues barbes (*barba de [illegible]* des Brésiliens).

5e degré. — Paraissent alors les cèdres (*cedro*), un balsamier (*[illegible]*) à bois compacte très-dur, odorant, d'un rouge brun, excellent pour les constructions navales, un ré-

siste et par son éclat aux plus brillants [illegible]. Le *[illegible]*, connu par son parfum, [illegible] le *Jacaranda*, qui tient [illegible] la forme semblable à celui du Pérou. À cette élévation, [illegible] (ouest) de la chaîne de [illegible] croît le *[illegible]* (*Arum*).

À l'ouest, — les arbres semblent souffrir [illegible] végétation [illegible] des climats [illegible] pour lutter contre [illegible]. Près [illegible] des forêts de [illegible] remplacent les arbres, et des [illegible] de *Tillandsia* [illegible] sur les rochers brûlants [illegible] les seules [illegible] de végétation [illegible] qui paraît être le [illegible]. Elle [illegible] au bas des grandes [illegible] de montagnes [illegible] vers leurs [illegible] toutes ses [illegible] sous un [illegible] quelques [illegible] et quelques [illegible] et sont bientôt eux-mêmes frappés de mort.

Théodore Descourtilz.

Planche I

La première planche représente une vallée d'un aspect sombre et imposant, située au centre des gorges de la *Serra do Mar*, longue chaîne de montagnes dont les échos répètent sans cesse le bruit des chutes du torrent qui roule dans ses fonds [illegible] dépeuplés en partie par le passage des eaux qui s'élancent écumantes à travers les [illegible] opposés à leur envahissement; [illegible] rencontrent plus d'obstacles, elles deviennent plus [illegible] et circulent gracieusement autour d'une multitude d'îlots qu'elles dessinent par leur cours plus paisible.

C'est au centre d'un de ces petits [illegible] toujours verts qu'une famille de *[illegible]*, installée dans sa cabane, cherche dans la pêche et dans la chasse les aliments qui suffisent à son bonheur.

Stupéfait à l'aspect de ce chaos de destruction et de reproduction, le voyageur européen, ému encore d'avoir franchi d'un pas chancelant ces innombrables ponts [illegible] jetés par le hasard, se sent glacé d'un nouvel effroi en apercevant, à une élévation prodigieuse au-dessus de sa tête, les masses énormes et menaçantes de ces arbres gigantesques qui, arrivant à leur renversement, se balancent mollement suspendus dans les airs par des *cipós* parasites, cordages naturels qui continuent de végéter avec elles et en préviennent ainsi la chute pendant plus d'un demi-siècle.

Au contraire, l'indigène sauvage, accoutumé à ce beau désordre de la nature, fort de son instinct et de son agilité, toujours stimulé par la faim, grimpe avec vigueur jusqu'à la cime des arbres les plus élevés pour en cueillir les fruits, ou se précipite avec une adresse particulière à travers les buissons hérissés d'épines, et court même des végétaux vénéneux, pour y saisir avec joie le [illegible] dont la tige rampante lui décèle sa [illegible] nutritive.

L'arbre à larges feuilles découpées, placé sur le devant, est le *papayer* (*mamão* en portugais), dont le fruit rafraîchissant, mais sans saveur, peut se comparer à la citrouille d'Europe.

Le même arbre, dépourvu de feuilles, représenté à côté du précédent, n'offre plus qu'une tige blanche, couverte d'une multitude de losanges gris-rougeâtres, empreintes de l'insertion des tiges [illegible] de toutes les feuilles qui la couvraient.

Dans les vallées, la [illegible] du *mamão* (*mammeiro*) [illegible] un puissant vermifuge.

Planche 2

N° 1. — Lune à fleurs roses, sa tige ligneuse, quelquefois de trois pouces de diamètre à sa base, et qui s'élève à plus de 30 pieds, se divise en longues branches extrêmement déliées, qui s'attachent jusqu'à la sommité des arbres, et se mêlent à leur feuillage, en le recouvrant aussi d'une floraison étrangère, qui trompe d'abord l'œil de l'observateur. Cette fleur se compose de trois feuilles pistilles, jointes entre elles jusqu'à la naissance de leurs styles.

N° 2. — Plante parasite, de huit pouces de hauteur, dont la tige fleurie, rouge, surmonte partie des boutons rouge ardent à leur base, et jaune d'or à leur extrémité.

N° 3. — Extrémité de la branche d'une plante rampante à tige ligneuse, dont les fleurs sont gris bleuâtre, et les feuilles vert foncé. Ses branches n'ont pas plus de dix-huit pouces de longueur.

N° 4. — *Fougère broméliée*, de deux pieds de haut, dont les feuilles centrales sont d'un rouge ardent, tandis que les feuilles extérieures sont d'un vert assez foncé. Ses fleurs disposées en groupe pyramidal sont violettes et à tube d'un blanc verdâtre.

Les numéros 1 et 3 sont dessinés de grandeur naturelle.

Planche 3

N° 1. — Aristoloche, plante grimpante dont les feuilles luisantes sont d'un vert foncé; les fleurs, veloutées, mouchetées, d'une forme singulière, sont d'un violet foncé, à l'exception de leur tube, qui est au contraire blanc-verdâtre.

N° 2. — Le figuier sauvage, appelé au Brésil *pau pomou*, donne un fruit rempli d'une assez grande quantité de substance gommeuse, colorée d'un jaune-orange, dont les sauvages *Charruas* se servent pour le tatouage. (Voir le 1er vol. du *Voyage pitt.*)

N° 3. — *Justicia*, plante à fleur rose que l'on trouve sur les terrains élevés.

N° 4. — Espèce de soie végétale. Graines en état de parfaite maturité, où sont les filaments soyeux conducteurs de la sève, qui les alimentait lorsqu'elles étaient renfermées dans leur enveloppe commune, maintenant desséchée.

Tous ces dessins sont de grandeur naturelle.

Planche 4

N° 1. — Bouton de la fleur du cotonnier, assez remarquable par sa base triangulaire.

N° 2. — La fleur épanouie, de couleur jaune-soufre, dont les pétales, de forme triangulaire, sont rangés en spirale.

N° 3.—Graines enveloppées de leur capsule commune qui commence à ouvrir ses trois lobes, sa couleur est d'un vert foncé qui se brunit vers ses extrémités.

N° 4.—Les mêmes graines, dans leur état de maturité, uniquement enveloppées de leur duvet cotonneux, prêtes à se détacher de leur capsule commune entièrement desséchée.

Ces quatre premiers numéros sont de grandeur naturelle.

N° 5.—Plante grasse à fleur fistuleuse. On la trouve sur les rochers nus des plateaux élevés; il n'est pas rare d'en rencontrer qui ont sept pieds de hauteur.

Les tubes de ses fleurons sont d'un rouge [illegible], et les étamines d'un jaune doré.

La fleur séparée, ainsi que le bouton à graine, sont tous deux de grandeur naturelle.

PLANCHE 5

N° 1.—Le bananier (*bananeira*) se trouve dans les forêts vierges, cultivé par les sauvages qui environnent leurs cabanes. D'autres, primitivement cultivés par des peuplades nomades, et abandonnés depuis à leur végétation naturelle, donnent des fruits qui deviennent [illegible] la proie des chasseurs ou des animaux frugivores.

On cultive au Brésil deux espèces de bananes: l'une nommée banane de jardin, ou de *San Thomé*; celle-ci est la plus petite et extrêmement savoureuse; l'autre banane indigène ou *da terra*, [illegible] plus grosse, [illegible] inférieure en goût.

Le bananier ne fleurit qu'une fois [illegible] d'une végétation de douze à quatorze mois [illegible] fait place [illegible] aux divers rejetons qui sortent de sa bulbe [illegible] [illegible].

Sa souche est [illegible] proprement dite qu'une gaîne formée par l'enroulement de plusieurs [illegible] de feuilles; elle s'élève jusqu'à douze pieds; ses feuilles, d'un vert [illegible] [illegible] ont ordinairement six pieds de long, sur deux de large; leur tige [illegible] [illegible] des eaux pluviales pour en humecter la souche.

Ses feuilles [illegible] sont garnies de nervures transversales rapprochées les unes des autres [illegible] naturel qui en fortifie le bord; cependant [illegible] [illegible] ne peuvent résister à la violence des vents du midi, qui les déchirent par bandes irrégulières.

Sa tige [illegible] insertion, qui le bras d'un homme, est entièrement couverte de fruits dont, à la vérité, une grande partie ne parvient pas à son degré de maturité.

Ses fleurs [illegible] sous des petites feuilles violettes luisantes, enveloppées [illegible] ces petites masses rangées circulairement autour de la tige [illegible] elles restent ainsi comprimées jusqu'à un certain degré de [illegible] qui les enveloppe s'entr'ouvrent peu à peu [illegible] aux rayons du soleil jusqu'à ce que, devenus plus forts, elle s'en sépare et les abandonne [illegible] végétation.

Les fruits [illegible] longtemps verts sur la tige [illegible] ou les cueille avant qu'ils jaunissent. Les sauvages les gardent [illegible] dans un coin de leurs cabanes, jusqu'à ce qu'un beau jaune orangé [illegible] indiquent leur parfaite maturité.

N° 2.—Groupe de fruits [illegible] détaché de la tige florale.

N° [illegible] sa chair, moelleuse, pleine d'un [illegible] rouge. Les sauvages le mangent [illegible] toute la saveur de la pomme de [illegible] avec bouillie ou rôtie comme [illegible]

N° [illegible] très-singulière par les [illegible] verdâtre, est rayé de doubles lignes d'un violet [illegible] d'un jaune clair, et les petites perles qui les [illegible] plaques placées à son extrémité postérieure sont également jaunes.

Planche [illegible]

Le sujet principal de ce paysage est un groupe d'[illegible] les feuilles gigantesques de quatre à cinq pieds de haut servent aux sauvages [illegible] pour couvrir leurs cabanes (Voir le 1er vol. du Voy. pitt.). La tige florale de cette plante est d'une teinte verte, et la fleur luisante qui la surmonte est d'un rouge couleur de [illegible]

Le *jacaré* paraît ou caïman (sorte de crocodile) se tient souvent caché sous cet énorme végétal, toujours environné de plantes aquatiques dont les floraisons blanches jaunes et roses couvrent la surface des eaux. Ce redoutable amphibie se nourrit particulièrement d'œufs d'oiseaux aquatiques, population nombreuse qui garnit tous les bords des rivières et des lacs de l'intérieur des forêts du Brésil.

Sur le plan reculé on voit un groupe de palmiers nommés *aïrí* (tucum), dont le fruit noir et légèrement ombilé est semblable au palmier.

Cet arbre est encore remarquable par les filaments soyeux de ses feuilles, que les sauvages savent utiliser. (Voir le 1er vol. du Voy. pitt.)







FAMILLE D'UN CHEF CAMACAN SE PRÉPARANT POUR UNE FÊTE



TOM... D... CH... DORADO



CABOCLE (INDIEN CIVILISÉ)



Pl. 6





Pl. 8











... LA RETR...







Pl. 16







Pl. 19



Pl. 20





Pl.









Pl. 34



J. B. Debret Del.

GOARANIS CIVILISÉS EMPLOYÉS À LA [illegible] COMME ARTILLEURS





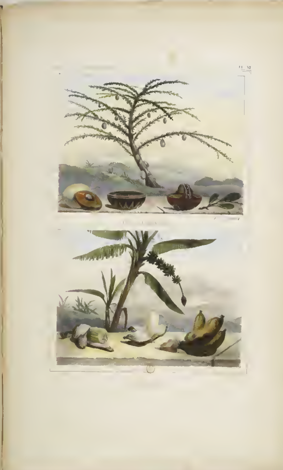

Pl. 28



[illegible]

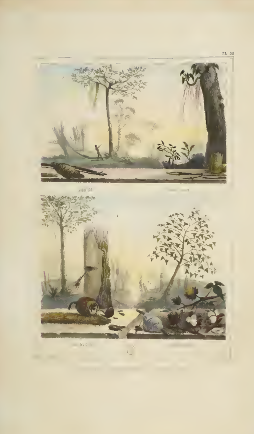





Pl. 32







PL. 35


Pl. 56



FORÊT VIERGE

Les Bords du Parahiba













ROSEAU [illegible]



















